



El Colegio de la Frontera Sur Université de Sherbrooke

La gestión de las áreas naturales transfronterizas:
retos y soluciones

TESINA

presentada como requisito parcial para optar al grado de
Maestría Profesionalizante en Ecología Internacional

por

Megan Stanley

Resumen

La naturaleza está compuesta de varios sistemas dinámicos interdependientes. Por lo tanto, los seres humanos han establecido fronteras políticas estáticas entre ecosistemas, sin respeto a los límites formados por la naturaleza. Los límites artificiales impuestos hacen que la naturaleza se desarrolle de manera diferente, dado que la frontera política dicta su expansión. Además, el concepto de límites es problemático, puesto que la crisis ambiental se extiende a todos los países. Por esta razón es esencial la existencia de relaciones de cooperación entre países. Estos deberían colaborar juntos en cuanto a la gestión de áreas protegidas y otras áreas naturales de importancia significativa para asegurar la prosperidad de los ecosistemas. En este trabajo, se hará un énfasis sobre la gestión de las áreas protegidas delimitadas que cumplen con los criterios de la UICN (Unión Internacional para la conservación de la naturaleza), además de las áreas naturales compartidas entre varios países (que no cumplen los criterios). En efecto, no se puede asegurar la sobrevivencia de los ecosistemas y de los recursos naturales, de los cuales dependen los seres humanos, sin la colaboración de entidades políticas.

Las áreas protegidas inscritas en el sistema nacional de países enfrentan a una serie de retos para su gestión tanto en los ámbitos políticos, económicos, jurídicos, sociales como a nivel cultural. Estos retos se ven agravados por la naturaleza de las relaciones internacionales. Las dificultades frente a la coordinación de los diferentes sistemas legales y gubernamentales hacen que una ley sobre la gestión de los recursos no pueda ser aplicada a todos los países. Esta falta de coordinación de leyes se ve reflejada en la dificultad para controlar la caza furtiva en el parque Great Limpopo Transfrontier (GLTP) debido a que las leyes que regulan la caza no son tan severas en Zimbabwe como lo son dentro del otro país socio África del Sur. Otro reto es las disparidades económicas, ya que estas impiden que los países participen de igual manera en los esfuerzos de gestión. Esto queda demostrado en la reserva trilateral en los Cárpatos Orientales, entre Polonia, Eslovaquia y Ucrania. En esta área compartida por tres países los cuales al no desposeer el mismo nivel económico no disponen de los mismos

recursos para su gestión. Por último, las diferencias de cultura y / o idioma pueden interferir con la cooperación de todas los partidos interesados. En la cuenca del Puget Sound-Georgia Basin, los indígenas de ciudadanía canadiense son reacios de participar en la gestión de este espacio natural, porque ven que la comunidad indígenas del otro lado de la frontera, en los Estados Unidos, tienen más derechos sobre el territorio.

No obstante, la precaria situación de los recursos naturales hacen que los administradores de las áreas protegidas deben encontrar soluciones a estos desafíos. Hoy en día, se propone diferentes soluciones concretas para mejorar la gestión entre fronteras, como garantizar un entendimiento común entre los gobiernos y los partidos interesados de ambos lados de la frontera. Por la parte cultural y social, es importante que se haga eventos sociales para reunir diferentes comunidades de manera que se conozcan. Esto les permitiría comprender la importancia de su participación al proyecto igual como los beneficios que estas áreas les aportan. El GLTP es una prueba del potencial del ecoturismo bien manejado. Los años de experiencia de ecoturismo que se ha acumulado en el Kruger National Park de Sudáfrica podrían servir de ejemplo a los otros parques de área protegida transfronteriza (APTF) que tienen lugar en Mozambique y Zimbabwe. Cabe añadir, que en el parque de Bialowieza entre Polonia y Bielorrusia, existe un entendimiento que permite a los empleados de viajar a cada lado de la frontera sin la necesidad de llevar papeles legales. Naturalmente, sería interesante ver en el futuro este mismo privilegio compartido con los turistas para aprovechar al máximo del ecoturismo.

Las estrategias utilizadas para lograr soluciones a estos retos tienen que ser ejecutadas individualmente. Estas deberán ser interpretadas y asimiladas por todos los partes, al igual que su implantación. Una gran paciencia es esencial para navegar la complejidad de la creación de estructuras de gestión transfronteriza. Finalmente, ya que los problemas ambientales son principalmente de carácter transfronterizo la solución tendría que ser consensuadas entre todos los países socios.

Sommaire

La nature est formée de plusieurs systèmes dynamiques interdépendants. Par contre, les humains, bien qu'ils fassent partie de la nature, ont créé des frontières politiques statiques à travers les écosystèmes. Ces délimitations humaines font en sorte que la nature est gérée différemment selon son emplacement par rapport à la frontière politique. De plus, le monde est agité par plusieurs enjeux environnementaux et devient de plus en plus interdépendant avec la globalisation. Pour ces raisons, de bonnes relations construites sur la coopération et la collaboration entre pays sont essentielles. Ces relations doivent s'étendre à la gestion des aires protégées et de toute autre aire naturelle possédant une importance significative. Dans ce texte, l'accent est mis sur la gestion des aires protégées qui remplissent les critères de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), mais d'autres exemples d'aires naturelles chevauchant plusieurs pays sont aussi cités. Pour assurer la survie des écosystèmes et des ressources naturelles dont dépendent les humains, la faune et la flore, cette gestion doit se faire sur la base d'une collaboration entre les États.

Cependant, il est inévitable que les pays concernés fassent face à plusieurs défis politiques, légaux, économiques, sociaux et culturels de la conservation de la biodiversité. Plusieurs de ces défis sont les mêmes que ceux auxquels font face les aires protégées nationales, mais ils sont accentués par la nature plus complexe des relations internationales. Des difficultés de coordination des différents systèmes gouvernementaux et légaux peuvent faire en sorte qu'une loi sur la gestion de ressources passera plus difficilement dans un pays que dans un autre. Ce manque de coordination des lois se voit dans la difficulté de contrôler le braconnage dans le Great Limpopo Transfrontier Park (GLTP) car les lois qui le régulent ne sont pas aussi sévères au Zimbabwe que dans son pays partenaire, l'Afrique du Sud. Des disparités économiques peuvent empêcher un pays de participer autant aux efforts de gestion que son partenaire, ce qui peut créer des mécontentements. Cela est démontré par l'exemple de la réserve trilatérale dans les Carpates de l'Est, entre la Pologne, la Slovaquie et l'Ukraine, où les trois pays impliqués

sont à des stades de développement très différents ce qui fait en sorte que les ressources disponibles à la gestion du parc ne sont pas égales dans chaque pays. Finalement, des différences culturelles et/ou linguistiques peuvent nuire à la pleine collaboration de toutes les parties prenantes. Dans le Puget Sound-Georgia Basin, les premières nations du côté Canadien sont réticent à participer à la gestion de cette aire naturelle car elles voient que ce même groupe d'autochtones ont plus de droits du côté des États-Unis.

Ceci étant dit, la situation précaire des ressources naturelles oblige les gestionnaires d'aires protégées à trouver des solutions à ces défis. Voici quelques exemples de solutions spécifiques aux défis auxquels fait face la gestion transfrontalière : assurer l'établissement d'une vision commune entre les gouvernements et parties prenantes des deux côtés de la frontière, mener conjointement des levées de fonds, organiser des événements sociaux pour que les communautés puissent se connaître entre elles, et faire comprendre aux communautés l'importance de leur participation ainsi que les bénéfices que cela leur apportera. Le GLTP est un exemple du potentiel que l'écotourisme peut avoir lorsque bien géré. Les années d'expérience en écotourisme qu'à le Kruger National Park en Afrique du Sud lui permettra de partager ces revenus et méthodes avec les deux autres parcs dans cette aire protégée transfrontalière (APTF), le Mozambique et le Zimbabwe. Dans le parc de la Bialowieza entre le Pologne et la Bélarus, un protocole existe qui permet aux employés de chaque côté de la frontière de traverser la frontière sans avoir besoin de document légaux. Ceci pourrait même s'étendre aux touristes pour faciliter leur visite.

Les stratégies utilisées pour arriver à des solutions devront être choisies au cas par cas. Ces solutions devront être comprises par toutes les parties prenantes, qui doivent aussi avoir la volonté de les entreprendre. De plus, une très grande patience est essentielle pour passer au travers de la complexité et de la longue durée de l'établissement de structures de gestion transfrontalière. Les problèmes environnementaux sont majoritairement de nature transfrontalière; leurs solutions doivent l'être aussi.

Remerciements

J'aimerais d'abord remercier la direction et les professeurs de la maîtrise en écologie internationale pour les connaissances, les compétences et l'expérience que j'ai acquises tout au long de mon parcours. J'aimerais remercier tout particulièrement mon superviseur à Sherbrooke, Mark Vellend, qui a appuyé mon idée d'essai dès le début, tout en me dirigeant vers la bonne voie. Je tiens aussi à remercier Caroline Cloutier qui m'a aidée à bien former cette idée au départ.

J'aimerais aussi remercier Maja Vasiljevic, présidente du *Transboundary Conservation Specialist Group*, qui s'est portée volontaire pour répondre généreusement à mes questions. Je suis aussi très reconnaissante pour l'aide financière indispensable fournie par le Gouvernement du Québec durant l'écriture de cet essai.

D'un côté personnel, je remercie ma famille pour leur soutien : Virginie et Marichelle pour leur patience à corriger mon français, et mon amie Sumara qui a su me motiver et m'encourager à chaque étape de ma rédaction.

Table des matières

RESUMEN	II
SOMMAIRE	IV
REMERCIEMENTS	VI
TABLE DES MATIÈRES	VII
LISTE DES TABLEAUX	IX
LISTE DES FIGURES	X
LISTE DES ACRONYMES.....	XI
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1.....	4
CARACTÉRISTIQUES ET PARTICULARITÉS DES APTF.....	4
1.1 TERMINOLOGIE	5
1.1.1 <i>Peace park</i>	8
1.2 PORTRAIT DES APTF	9
1.3 IMPORTANCE DES APTF.....	10
1.3.1 <i>Importance pour la nature</i>	10
1.3.2 <i>Importance pour les humains</i>	12
1.4 EXEMPLES D'APTF COURONNÉES DE SUCCÈS.....	13
1.4.1 <i>Puget Sound-Georgia Basin International Task Force</i>	13
1.4.1 <i>Great Limpopo Transfrontier Park</i>	16
CHAPITRE 2.....	19
LES DÉFIS RÉELS DE LA GESTION DES APTF.....	19
2.1 DÉFIS POLITIQUES ET LÉGAUX.....	22
2.1.1 <i>Disparités entre structures gouvernementales</i>	23
2.1.2 <i>Tensions politiques, anciennes et actuelles</i>	25
2.2 DÉFIS ÉCONOMIQUES	27
2.2.1 <i>L'écotourisme</i>	27
2.2.2 <i>Disparités économiques</i>	28
2.3 DÉFIS SOCIAUX ET CULTURELS	29
2.3.1 <i>Manque de consultation et d'inclusion</i>	30
2.3.2 <i>Barrières à la coopération</i>	31
2.3.3 <i>Barrières à la communication</i>	33
CHAPITRE 3.....	35
LES SOLUTIONS AUX DÉFIS DE GESTION DES APTF.....	35
3.1 SOLUTIONS POLITIQUES ET LÉGALES.....	36

3.1.1	<i>Coordination, collaboration et communication</i>	38
3.1.2	<i>Distribution des terres</i>	39
3.2	SOLUTIONS ÉCONOMIQUES ET SCIENTIFIQUES.....	40
3.2.1	« <i>Transboundary diagnostic analysis</i> »	40
3.2.2	<i>Mise en évidence des valeurs écosystémiques</i>	41
3.2.3	<i>Sources de financement</i>	42
3.3	SOLUTIONS SOCIALES ET CULTURELLES.....	42
3.3.1	<i>Identifier les parties prenantes et les intérêts de chacune d'elles</i>	43
3.3.2	<i>Communication, collaboration et solidarité</i>	44
3.3.4	<i>Implanter un système de gestion</i>	46
	CONCLUSIONS.....	49
	RÉFÉRENCES.....	51

Liste des tableaux

Tableau 1.2	Termes communément utilisés dans la littérature scientifique ainsi que leur définition et leurs particularités	10-11
Tableau 3.1	Tableau récapitulatif des défis et solutions de la gestion des aires protégées transfrontalières.....	46

Liste des figures

Figure 1.1	Aire délimitée par le Puget Sound-Georgia Basin.....	13
Figure 1.2	Répartition du Great Limpopo Transfrontier Park dans la future aire de conservation.....	17
Figure 2.1	Niveau de collaboration entre aires protégées transfrontalières.....	20

Liste des acronymes

APTF	Aire protégée transfrontalière
<i>CBNRM</i>	<i>Community based natural resource management</i> (Gestion communautaire des ressources naturelles)
CCE	Commission de coopération environnementale
CBM	Corridor biologique mésoaméricain
GLTP	Great Limpopo Transfrontier Park
GTCN	Global Transboundary Conservation Network
KNP	Kruger National Park
LNP	Limpopo National Park
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
<i>TBA</i>	<i>Transboundary protected area</i> (Aire protégée transfrontalière)
<i>TFP</i>	<i>Transfrontier park</i> (Parc transfrontalier)
<i>TFCA</i>	<i>Transfrontier conservation area</i> (Aire de conservation transfrontalière)
<i>TBNRM</i>	<i>Transboundary natural resource management</i> (Gestion transfrontalière des ressources naturelles)
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

Introduction

De nombreuses cultures du monde entier ont depuis très longtemps protégé les milieux naturels ayant une importance particulière pour elles (PNUE, 2008; UICN, 2010a). Ces aires protégées rapportent plusieurs bénéfices physiques, biologiques et culturels intimement liés aux humains et à leur environnement. En effet, les aires protégées fournissent des services écosystémiques, parmi lesquels une amélioration de la qualité de l'eau et de l'air pour les habitants des environs, en plus de contribuer au maintien des ressources alimentaires, médicinales ou autres. Elles préservent la biodiversité en la protégeant contre l'extinction et les changements climatiques, et offrent aux humains des outils éducatifs, spirituels et culturels (UICN, 2010b). De nos jours, l'augmentation de la pression sur les ressources naturelles et la biodiversité, causée par l'augmentation de la population humaine, rend la création des aires protégées de plus en plus importante. Il est important de noter que la création de ces aires protégées se fait souvent au détriment des cultures locales, qui utilisent ces terres de manière traditionnelle (Duffy, 2006; Guyot, 2006; Wolmer, 2003).

Les territoires protégés existent la plupart du temps grâce à des initiatives instaurées par le gouvernement d'un pays, et leurs limites territoriales ne dépassent pas les frontières politiques du pays en question. Cependant, les espèces présentes dans ces lieux et les forces naturelles qui les entourent – dont le vent, les océans, la pluie et les courants atmosphériques – ne respectent pas ces limites politiques (Harris *et al.*, 2001; UICN, 2010b). Les espèces suivent plutôt les écosystèmes auxquels elles se sont adaptées, une répartition délimitée par des facteurs naturels. Or, ces limites naturelles ne sont pas aussi statiques que celles des territoires désignés par les humains. Celles qui sont définies par la nature permettent plutôt des flux biogéochimiques ou des mouvements dynamiques d'espèces à travers divers écosystèmes qui se chevauchent. Cette réalité souligne l'aspect déficient des limites créées par les aires de conservation. Les efforts de conservation d'un parc national ne sont pas toujours suffisants pour répondre aux besoins dynamiques de la nature. La faune et la flore ont besoin de

corridors qui leur permettent de se déplacer entre les pays où se trouve leur habitat, ainsi que plusieurs autres stratégies qui regrouperaient plus d'un parc national. Cela demanderait des ententes entre les pays concernés pour s'assurer que les aires protégées suivent des règlements semblables quant à la protection de la faune et de la flore. Ces aires pourraient obtenir le statut d'aires protégées transfrontalières. Ce nouveau concept devient encore plus intéressant lorsqu'on considère le fait qu'un tiers des régions à « haute biodiversité » se trouve près de frontières nationales (Westing, 1998).

Les problèmes environnementaux actuels – dont les changements climatiques, le contrôle de la pollution, la gestion de l'eau, des forêts, de la faune et de la flore – sont de plus en plus souvent de nature internationale (Duffy, 2006). Cela entraîne l'exercice d'une gouvernance environnementale mondiale (*global environmental governance*). Autrement dit, l'utilisation de la somme des organisations, des outils politiques, des mécanismes financiers, des lois, des procédures et des normes qui régulent les processus de protection environnementale mondial (Najam *et al.*, 2006). De plus, il est important de noter que la mondialisation a permis aux parties les plus éloignées de la planète de communiquer facilement ensemble, la rendant ainsi plus petites (Harris *et al.*, 2001). Cette connectivité entraîne une augmentation des échanges entre les pays, obligeant donc la coopération entre les frontières. Ces corridors, liens politiques et partenariats entre pays qui existent déjà peuvent donc être utilisés lorsqu'il est question de ces aires protégées. De cette manière, les humains et les espèces animales et végétales dont la survie dépend de ces lieux verraient leurs besoins comblés.

Ces aires protégées transfrontalières (APTF) ont plusieurs rôles, dont la protection de milieux fragiles ou rares, mais elles peuvent en même temps agir comme outil de coopération ou comme catalyseur entre pays (UICN, 2010b). Un des termes les plus souvent utilisés en anglais, *transfrontier conservation area*, (aire de conservation transfrontalière), existe depuis que le premier parc binational, le Waterton-Glacier International Peace Park, a été créé entre le Canada et les États-Unis en 1932 (Mittermeier *et al.*, 2005; IUCN, 2010b). Une aire de conservation transfrontalière est une aire protégée qui chevauche une ou plusieurs frontières

entre des pays, des unités-sub-nationales, comme une province ou une région, des régions autonomes et/ou des zones qui ne sont pas soumises à une souveraineté (UICN 2010b). L'objectif final serait donc d'avoir des activités transfrontalières combinées à des gains communs pour tous les citoyens de tous les pays concernés, incluant les peuples indigènes, tout en assurant le maintien des processus écosystémiques (Munthali, 2007; UICN, 2010b).

Ceci étant dit, les parties qui mobilisent ces efforts de coopération pour créer des APTF font face à plusieurs défis qui, au fil du temps, se sont soldés par des échecs ou bien ont permis de tirer de bonnes leçons. Ces obstacles sont très semblables à ceux auxquels font face les aires protégées nationales. Cependant, les frontières politiques les amplifient et ajoutent un degré de difficulté quant à la collaboration entre les parties concernées (Harris *et al.* 2001). La situation économique et les différences en matière de culture, de langue et de politique sont d'importants obstacles aussi en ce qui concerne la gestion de ces territoires. L'objectif principal de cet essai sera de présenter les défis qui rendent la gestion des aires protégées transfrontalières plus complexe que la gestion des aires protégées nationales et de proposer des solutions à ces défis. Ceci se fera en présentant :

1. Les caractéristiques des aires protégées transfrontalières et les particularités de leur gestion;
2. Les défis d'une telle approche en présentant des analyses de cas des systèmes de gestion dans des aires protégées à travers le monde;
3. Des propositions de solutions de gestion afin d'augmenter l'impact positif des aires protégées transfrontalières sur la biodiversité.

Chapitre 1

Caractéristiques et particularités des APTF

Toute composante de la nature, qu'elle soit en lien avec la terre, l'eau ou l'air, circule selon les limites et les contraintes naturelles. Lorsqu'une telle composante traverse une frontière politique, elle devient partagée entre deux ou plusieurs gouvernements. Les frontières représentent un obstacle, car les juridictions attribuent diverses valeurs aux ressources et appliquent donc différentes politiques et priorités quant à l'utilisation des terres (Chester, 2006; Harris *et al.*, 2001). Le maintien de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles exigent une gestion transfrontalière, c'est-à-dire des stratégies où les parties impliquées des deux côtés de la frontière partagent de l'information et exercent une gestion coordonnée et collaborée (Lanfer *et al.*, 2003).

Présentement dans le monde, il existe 188 aires protégées qui chevauchent des frontières (Johnston, 2006) ayant toutes un niveau différent de gestion collaborative (UICN, 2010b). Ces territoires conservés englobent 3 169 000 km², ce qui représente 16,8% de toutes les aires protégées au monde (Johnston, 2006). Ces chiffres montrent l'importance de ces terres protégées transfrontalières. Par contre, ce n'est que récemment que des efforts menés par l'Union pour la conservation de la nature ont été entrepris afin de standardiser la terminologie à propos de ce type d'aires protégées. En effet, avant le 21^e siècle, les termes existants étaient utilisés de façon interchangeable (GTCN, 2011). Dans la majorité des cas, ces termes partagent une définition semblable à celle d'une aire protégée transfrontalière. Cependant, il existe quelques subtilités qui varient selon la définition et des différences en ce qui concerne la stratégie de gestion des aires protégées. Le tout sera abordé dans ce qui suit.

1.1 Terminologie

Pour établir la définition d'une aire protégée transfrontalière, il faut d'abord commencer par définir ce qu'est une aire protégée :

*« an area of land and/or sea especially dedicated to the protection and maintenance of biological diversity, and of natural and associated cultural resources, and managed through legal or other effective means »*¹ (UICN, 1994 cité dans UICN, 2010b, p.3).

Et y appliquer la notion d'espace « transfrontalier » :

*« [A protected area that] straddles one or more boundaries between states, sub-national units such as provinces and regions, autonomous areas and/or areas beyond the limits of national sovereignty or jurisdiction [...] »*² (UICN 2010b, p.3) (Définition 1).

Mises ensemble, ces deux définitions forment la définition d'une aire protégée transfrontalière, dorénavant appelée « définition 1 ».

Étant donné que la nécessité d'entreprendre cette gestion entre frontières politiques a débuté à différents moments et pour différentes raisons à travers le monde, une terminologie diversifiée s'est développée pour référer à des pratiques de conservation transfrontalières. Toutefois, cette abondance de termes utilisés dans la littérature scientifique pour désigner les aires protégées

¹ Une région terrestre et/ou aquatique spécifiquement dédiée à la protection et au maintien de la biodiversité et aux ressources naturelles et culturelles associées, qui est gérée de manière légale ou d'une autre manière efficace. (traduction libre)

² [Une aire protégée qui] chevauche une ou plusieurs frontières entre des pays, des unités-sub-nationales, comme une province ou une région, des régions autonomes et/ou des zones qui ne sont pas soumises à une souveraineté ou à une juridiction nationale. (traduction libre)

transfrontalières ou d'autres types de coopération en matière de conservation de la biodiversité porte à confusion. Pour éviter cela, il faut identifier les diverses définitions et termes utilisés. Les termes les plus populaires faisant référence à des initiatives de conservation entre frontières nationales (Wolmer, 2003) sont discutés dans la section qui suit. Le tableau 1.2, à la fin de la prochaine section, résume ces termes et donne aussi un résumé des pratiques utilisées dans la gestion des APTF qui seront examinés à la section 1.2.

La définition d'une aire protégée transfrontalière fournie par l'UICN (2010b) englobe les termes *transborder protected area*, *transboundary conservation and development area*, *transboundary migratory corridor*, *transfrontier park* et *transboundary natural resource management*. Par contre, quelques distinctions doivent être mentionnées.

Il existe trois mots en anglais qui signifient « frontière » : *frontier*, *boundary* et *border*. Bien que tous ces termes indiquent des limites artificielles, *border* est la limite externe d'un pays, *boundary* est une limite à l'intérieur d'un pays et *frontier* fait normalement référence à la limite de ce qui est connu – elle peut donc être déplacée avec le temps (Guyot, 2006). Cette distinction peut mener à confusion car l'utilisation de *transfrontier*, *transborder* ou *transboundary* sont souvent utilisés comme synonymes. Autrement dit, dans la littérature scientifique, les définitions de ces termes se sont embrouillées et elles font maintenant toutes référence à la gestion au-delà des frontières politiques. Cette gestion peut se faire dans un parc protégé, une aire de conservation ou un parc national qui s'étend sur plusieurs pays distincts.

Une *transboundary conservation and development area* a la même définition que notre « définition 1 », mais on y ajoute la nécessité de faire la promotion d'un développement social et économique (UICN, 2011). L'objectif d'une telle aire de conservation et de développement transfrontalière est d'inclure la participation des communautés dans la conservation d'une aire naturelle, comme dans le cas du *Maloti Drakensberg* en Afrique du Sud et au Lesotho (UICN, 2011). Ensuite, la définition d'un *transboundary migratory corridor* précise tout simplement que cette pratique doit maintenir des voies migratoires biologiques, comme ceux établis dans

le cadre de la Ceinture verte européenne et du Corridor biologique mésoaméricain (Miller, 2001; GRCN, 2011). Le Corridor biologique mésoaméricain n'est pas une aire protégée selon les critères de l'UICN. Cependant, elle possède une définition semblable à celle d'une APTF (définition 1) et poursuit les mêmes objectifs que cette dernière : la conservation biologique et écosystémique, tout en favorisant le développement économique et social (Miller *et al.*, 2001) à travers l'inclusion des 600 aires protégées d'Amérique centrale (GTCN, 2011). Elle serait donc considérée comme un *transfrontier migratory corridor*. Un autre exemple est l'APTF formé du *Tanzania Serengeti National Park* et du *Masai Mara National Reserve of Kenya* protégeant la migration d'un million d'animaux dans les plaines de l'Afrique. (Mittermeier *et al.*, 2005).

Il y a aussi des distinctions importantes concernant les stratégies de gestion de certaines de ces pratiques. Un *transfrontier park (TFP)* est géré et contrôlé par l'État, tandis qu'un *transfrontier conservation area (TFCA)* encourage la participation des parties prenantes (Munthali, 2007). Selon Munthali (2007), un *TFCA* a une plus grande probabilité de protéger la biodiversité et de contribuer à la réduction de la pauvreté, étant donné qu'il empêche les communautés locales d'être marginalisées dans des zones retirées. De plus, selon Mittermeier *et al.* (2005), le terme *TFCA* est utilisé lorsqu'une partie de l'aire en question ne remplit pas les critères d'aire protégée décrits par l'UICN, tandis qu'un *TFP* les remplirait. Par contre, ces deux termes semblent être utilisés de façon interchangeable, peu importe leur désignation. Finalement, le *transboundary natural resource management (TBNRM)* accorde aussi beaucoup d'importance aux communautés locales. Ce terme découle de la *Community Based Natural Resource Management (CBNRM)*, un vieux concept d'aire protégée qui, selon les gestionnaires, avait besoin de nouvelles stratégies et d'une nouvelle mission (Katerere *et al.*, 2001; Wolmer, 2003). Suite aux effets de la mondialisation, la gestion des ressources naturelles au bénéfice des communautés locales (*CBNRM*) se serait adaptée afin d'inclure aussi la gestion transfrontalière (Katerere, *et al.* 2001) en créant le *TBNRM*.

1.1.1 *Peace park*

Les différences interculturelles, incompréhensions culturelles et différences de pouvoirs entre cultures ont historiquement été des sources de conflits, que ce soit à l'intérieur d'un pays précis ou entre différentes nations. Une solution à ceci a été la création d'une autre sorte d'APTF, un *peace park*, aussi reconnu comme *transfrontier peace park*. Ce concept a été conçu en ayant pour but principal la promotion de la paix, de la confiance et de la coopération entre pays ou ethnies autrement en conflit, tout en étant formellement dédié à la protection et au maintien de la biodiversité (Duffy, 2005; UICN, 2010b; Westing, 1998). On espérait qu'une telle coopération aide à rétablir les liens historiques entre opposants (Duffy, 2006). Le cas de la gestion des ressources naturelles en Afrique du Sud après l'apartheid est un exemple de coopération entre deux peuples : les Africains Noirs et Blancs. Ceci s'est produit, et existe toujours, dans le Great Limpopo Transfrontier Park entre l'Afrique de Sud, le Mozambique et le Zimbabwe. La création de compromis entre ces deux groupes a permis aux Noirs de s'intégrer dans la gestion des *transfrontier peace parks* et aux Blancs d'agrandir les aires protégées pour le tourisme (Guyot, 2006). Souvent, mais pas obligatoirement, il y a un médiateur entre les différentes parties impliquées. Dans certains cas, des traités sont nécessaires pour synchroniser les différentes valeurs et faciliter la gestion des ressources. Par contre, la bureaucratie est souvent trop lente pour rester à jour avec les avancements proposés par les nouvelles connaissances scientifiques, ce qui réduit l'efficacité du projet (Harris *et al.*, 2001). La mise en œuvre d'accords non contraignants serait un bon compromis (Harris *et al.*, 2001).

Les termes se sont donc beaucoup embrouillés avec le temps, ce qui présente un premier défi pour la gestion de ces aires étant donné la confusion dans la définition de l'objet de cette gestion. Idéalement, une aire protégée transfrontalière prendrait tous ces aspects en considération d'une manière ou d'une autre, tout en s'assurant que les accords menant à leur création correspondent aux besoins de tous (Johnston, 2006).

Le terme aire protégée transfrontalière (APTF) sera utilisé dans le reste du texte pour faire référence à tout effort de protection ou de conservation soutenu, en collaboration entre deux parties, et qui porte sur un territoire situé de part et d'autre de frontières. L'accent sera mis sur les aires protégées qui remplissent les critères de l'UICN, mais d'autres exemples d'aires naturelles chevauchant plusieurs pays seront aussi utilisés.

1.2 Portrait des APTF

La gestion des aires protégées transfrontalières doit se faire au cas par cas, sans adopter d'approche fixe (Johnston, 2006). L'objectif, tout simplement, est la préservation ou l'utilisation durable de la nature de chaque côté d'une limite nationale.

Les pratiques variées d'utilisation des terres font en sorte que les mouvements de la faune, de la flore et de l'eau sont altérés (Harris *et al.*, 2001). Le concept de *bioregionalism*, une approche de gestion du paysage utilisée dans le *TBNRM*, est un recours pouvant régler ce problème (Wolmer, 2003). Le *bioregionalism* prône une philosophie de la nature selon laquelle celle-ci est composée de régions biologiques interdépendantes gouvernées par la nature et non par la législature (Sale, 1991, p. 43). L'importance de ce principe est évidente, surtout en ce qui concerne la gestion de l'eau douce, puisque les 261 bassins fluviaux internationaux couvrent 46 % de la superficie terrestre de la planète (Uitto et Duda, 2002). Les objectifs de la pratique du *bioregionalism* sont de favoriser l'indépendance politique, renforcer les initiatives fondées sur le savoir traditionnel du peuple et encourager l'autosuffisance des populations locales. (Wolmer, 2003). Cela doit se faire en tenant en compte du parcours de chaque société, tout en reconnaissant les distinctions entre chacune. De plus, cette philosophie a tendance à représenter les cultures traditionnelles de manière idéalisée, selon le cliché qu'elles vivent « en harmonie » avec la nature (Wolmer, 2003). Il faudrait plutôt s'assurer que ces communautés tirent profit de la gestion de leur milieu naturel, tout en étant représentées par une image actualisée et basée sur des faits (Guyot, 2006). Finalement, cette approche écosystémique utilise des corridors biologiques pour établir la connectivité entre les régions biologiques, tout en restaurant les fonctions écosystémiques (Wolmer, 2003). Autrement dit, il

faut inclure toutes les composantes de la nature et tous les écosystèmes pour conserver la biodiversité (Biodiversity Support Program, 1993 dans Shroeder, 1999). Par exemple, dans un monde idéal, selon ce concept, on verrait la totalité des parcs du continent africain reliés. Pour l'instant, trois parcs à l'intérieur de trois pays africains (le Zimbabwe, l'Afrique du Sud et le Mozambique) ont déjà été annexés ensemble pour créer le Great Limpopo Transfrontier Park (GLTP) (Wolmer, 2003).

De plus, l'idée d'un système bio-social (*biosocial system*) a été présentée comme un concept qui intègre les informations biologiques et sociales pour arriver à une gestion écologique réussie (Machlis *et al.*, in Lanfer *et al.* 2003). Ceci met l'accent sur l'importance de considérer toutes les parties touchées par les efforts de conservation. Les frontières arbitraires politiques n'affectent pas seulement la nature, mais également les communautés humaines (Harris *et al.*, 2001). La réhabilitation de l'environnement naturel ne peut pas se produire sans prendre en considération les besoins des humains qui s'y trouvent aujourd'hui.

1.3 Importance des APTF

Parmi les bénéfices des aires protégées transfrontalières, on compte principalement l'amélioration de la gestion écosystémique, la réduction des frais de gestion et la gestion partagée des ressources naturelles (Chester, 2006; UICN 2010b; Lanfer *et al.*, 2003).

1.3.1 Importance pour la nature

Parmi les objectifs de conservation qu'elles poursuivent, les APTF visent à favoriser la protection de grands territoires afin de réduire la fragmentation des habitats. Cela contribue à améliorer le taux de survie des espèces aux événements stochastiques, par exemple les sécheresses ou les inondations extrêmes, pour qu'elles puissent ensuite migrer, permettant donc des échanges génétiques avec d'autres populations (Duffy, 2005; Lanfer *et al.*, 2003;

Tableau 1.2 Termes communément utilisés dans la littérature scientifique ainsi que leur définition et leurs particularités.

Terme anglais	Traduction libre	Définition	Particularités
<i>Transboundary protected area</i>	Aire protégée transfrontalière	Définition 1 ⁴	<ul style="list-style-type: none"> Gérée de manière coopérative³ Remplit les critères d'aires protégées de l'UICN³
<i>Transfrontier park (TFP)</i>	Parc transfrontalier	Définition 1 ⁴	<ul style="list-style-type: none"> Contrôlé et géré par l'État⁴
<i>Peace park / parks for peace / Transfrontier peace parks</i>	Parc transfrontalier pour la paix	Aire de protection transfrontalière qui poursuit des objectifs de la promotion de la paix tout en étant formellement dédiée à la protection et au maintien de la biodiversité ⁵	<ul style="list-style-type: none"> Favorise la confiance et la coopération entre des pays ou ethnies? autrement en conflit¹
<i>Transfrontier conservation area (TFCA)</i>	Aire de conservation transfrontalière	Définition 1 ⁴ , mais n'est pas limitée aux aires protégées qui chevauchent les frontières politiques nationales	<ul style="list-style-type: none"> Ne remplit pas les critères d'aires protégées de l'UICN (mais est qualifié comme aire de conservation)³ Encourage la participation des parties prenantes⁷ Utilisation du <i>biosocial system</i>²
<i>Transboundary conservation and development area</i>	Aire de conservation et de développement transfrontalière	Définition 1 ⁴ mais ajoute des objectifs de développement humain aux objectifs de conservation	<ul style="list-style-type: none"> Promotion du développement social et économique⁶ Accent sur les communautés locales⁶
<i>Transboundary migratory corridor</i>	Corridor migratoire transfrontalier	Définition 1 ⁴ , exemple : Corridor biologique mesoamerican	<ul style="list-style-type: none"> Accent sur le corridor migratoire biologique⁶
<i>Transboundary natural resource management (TBNRM)</i>	Gestion transfrontalière des ressources naturelles	Définition 1 ⁴	<ul style="list-style-type: none"> Accent sur les communautés locales⁶ Utilisation du <i>bioregionalism</i>⁶

¹Guyot, 2006, ²Lanfer *et al.*, 2003; ³Mittermeier *et al.* (2005), ⁴Munthali, 2007; ⁴UICN, 2010b; ⁵UICN, 2011; ⁶Wolmer, 2003

Munthali, 2007; Ramutsindela, 2004). Le bouquetin des Alpes (grand mammifère herbivore), habitant le parc naturel Prealpi Giulie entre l'Italie et la Slovénie, est une espèce qui a profité de la gestion transfrontalière. En effet, la population de ce bouquetin s'était éteinte du côté italien du parc Prealpi Giulie. Les gestionnaires ont donc décidé d'amener plusieurs individus d'un autre parc en Italie. Une fois installés, les animaux se sont répandus jusqu'en Slovénie, où il faisait moins froid. Étant donné que ces animaux ont toujours vécu en abondance dans ce pays voisin, la chasse de ceux-ci était permise. Pour éviter l'échec des efforts de rétablissement de l'espèce en laissant les individus nouvellement déplacés se faire chasser, les gestionnaires italiens ont réussi à s'entendre avec les chasseurs de Slovénie pour arrêter la chasse de cette espèce (Lange, 2009). En Afrique du Sud, le projet Great Limpopo Transfrontier Park prend des mesures pour régler le problème de surpopulation d'éléphants en Afrique du Sud en leur permettant de migrer vers le Mozambique en suivant leurs corridors migratoires traditionnels (Duffy, 2006; Ramutsindela, 2004; Wolmer, 2003).

1.3.2 Importance pour les humains

Du côté humain, les frais de gestion des APTF sont divisés entre plus d'un gouvernement et les tâches sont partagées entre plusieurs groupes d'employés aux expériences diverses (Chester, 2006). Les nouveaux emplois potentiels créés par ces efforts fourniront des occasions économiques pour la région et réduiront l'isolement de certaines cultures, leur permettant plutôt de participer activement à la gestion de leurs ressources naturelles (UICN, 2010b; Munthali, 2007). De plus, comme mentionné plus haut, cette coopération entre cultures peut, lorsqu'elle est bien pratiquée, améliorer les relations entre peuples autrefois en conflit (Duffy, 2005; Westing, 1998) et même permettre à des cultures qui étaient séparées par une barrière politique de se réunir (Mittermeier *et al.*, 2005). Ceci peut favoriser une action commune quant à la formation des employés, l'éducation, la recherche, l'écotourisme, la bonne gouvernance, le soutien aux valeurs culturelles locales et la résolution de problèmes environnementaux et sociaux (UICN, 2010b; Westing, 1998).

1.4 Exemples d'APTF couronnées de succès

Les efforts de gestion transfrontalière ont tous des taux de succès variables. Or, les projets ayant un taux de succès élevé peuvent servir de modèle à suivre en ce qui a trait à l'efficacité de leur gestion. Les deux exemples qui suivent se trouvent dans des pays et des écosystèmes très différents. Le premier montre une tentative réussie de gestion transfrontalière d'un écosystème. Le deuxième exemple montre comment des pays aux situations économiques très différentes et un historique de conflits peuvent se réunir pour conserver la nature.

1.4.1 Puget Sound-Georgia Basin International Task Force

Le premier exemple de réussite en matière d'APTF est une aire naturelle composée d'un même écosystème nécessitant une gestion collaborative entre deux pays. Cet exemple, analysé en détail par Harris *et al.* (2001), est illustré dans le bassin versant du Puget Sound-Georgia Basin, partagé entre l'État de Washington, aux États-Unis, et la Colombie-Britannique, au Canada. Ce modèle, qui est un exemple de *transboundary natural resource management*, peut servir à illustrer les stratégies possibles en lien avec la gestion transfrontalière. Comme le montre la figure 1.1, le Georgia Basin se trouve au nord sur cette carte, au Canada, et le Puget Sound au sud, aux États-Unis.

L'enjeu principal dans cet écosystème est la protection des ressources naturelles face à l'augmentation du développement humain. Plusieurs habitants de part et d'autre de la frontière dépendent d'un environnement sain pour leurs activités de subsistance, dont la pêche, l'agriculture, le tourisme, etc. En plus, l'urbanisation impose de plus en plus de pression sur le milieu naturel. La conversion des milieux naturels menacé par le fait même les populations d'animaux sauvages et leur habitat. Heureusement, malgré les différences entre le Canada et les États-Unis relativement aux stratégies de gestion de l'environnement et aux procédures opérationnelles utilisés lors de cette gestion, les deux pays ont réussi à établir une coordination efficace pour qu'il y ait une gouvernance partagée des ressources naturelles.



Figure 1.1 Aire délimitée par le Puget Sound-Georgia Basin

Source : Environnement Canada, s.d., http://www.pyr.ec.gc.ca/airshed/index_e.htm

La première étape qui a mené à ce succès de collaboration a été franchie lorsque les deux parties ont reconnu l'importance de préserver cet écosystème intégralement, donc de manière transfrontalière. Ceci a entraîné la création d'une coalition qui constitue un pont entre le département américain et le ministère canadien chargés de la gestion de l'environnement. Cette coalition, appelée The Puget Sound-Georgia Basin International Task-Force, est composée de représentants des parties impliquées de chaque côté de la frontière politique et ce, au niveau de l'État aux États-Unis et de la province au Canada, incluant des membres d'un groupe de première nation vivant des deux côtés de la frontière. Cela montre que toute gestion transfrontalière ne doit pas nécessairement être établie au niveau national. Au contraire, cette coalition a réussi à mettre en place une gestion coordonnée et une entente binationale sans la participation des gouvernements fédéraux. De plus, cette collaboration a réussi à rassembler

(surtout en Colombie-Britannique) des agences et des organismes qui n'avaient jamais travaillé ensemble auparavant. Par exemple, l'implication du Northwest Straits Commission permet d'atteindre les communautés autochtones et d'autres communautés locales.

Le deuxième point important est la bonne communication. Les gestionnaires se sont adaptés à l'étendue de la région en question, qui est difficile à couvrir dans sa totalité et qui est gouvernée par deux systèmes politiques très différents. Pour surmonter la difficulté d'intégrer complètement ces deux structures gouvernementales, l'accent est mis sur le travail en parallèle pour atteindre les mêmes objectifs. Autrement dit, chaque partie travaille en suivant ses propres politiques, sans qu'il soit nécessaire de créer une nouvelle structure gouvernementale. Le but principal étant la promotion et la coordination des efforts, les parties s'assurent de communiquer régulièrement, par téléphone le plus souvent, mais aussi en se rencontrant au moins trois fois par année afin de s'assurer d'être sur la bonne voie (Harris *et al*, 2001). Cet engagement à se réunir régulièrement est un grand accomplissement et est devenu une seconde nature pour tous ceux qui travaillent dans cette région. Une coopération fructueuse s'établit à travers un partage d'informations et d'idées, tout en cherchant conjointement des solutions aux problèmes communs. L'objectif principal étant de trouver et de partager de bonnes idées pour régler les problèmes environnementaux, la coalition n'a pas l'autorité pour prendre des décisions finales sans consulter les parties concernées. Pour cette raison, elle n'est pas menaçante pour les parties de chaque côté de la frontière et elle incite donc plus de participants à partager leur avis.

Le dernier point ayant permis l'avancement de la Task Force a été l'intégration de concepts établis par le Environmental Cooperation Council (ECC), un conseil créé à l'intérieur de cadres gouvernementaux déjà existants. Cette simplification de la structure de gestion, en utilisant des pratiques et un système gouvernemental déjà en place, permet de prendre plus de temps pour apprendre à surmonter les différences de chaque côté de la frontière politique. Lorsqu'une idée de projet est trouvée, la coalition la fait approuver par le ECC, ce qui permet à la coalition de trouver du financement plus facilement.

Avant même d'entreprendre la gestion de ce bassin versant transfrontalier, la situation de ces deux pays rendait la collaboration prometteuse. Ils avaient chacun des antécédents en matière de coopération environnementale transfrontalière, autant au niveau national qu'infranational, ce qui fait que la glace était déjà brisée. De plus, les deux pays sont développés et ont un niveau économique très semblable, ce qui fait que leurs priorités et leurs capacités financières sont similaires Harris *et al.* (2001).

Cela étant dit, aucun projet n'est parfait. Dans cet exemple, il manque une description détaillée des responsabilités de chacun, d'autant plus qu'il faudrait que les personnes-ressources de chaque côté soient identifiées pour faciliter la collaboration. De plus, certains obstacles se présentent en ce qui a trait au bon fonctionnement homogène. Par exemple, les rôles des agences au sein de la structure gouvernementale ne sont pas toujours les mêmes. Une agence américaine ayant reçu le même mandat que son homologue canadien pourrait avoir l'autorité dans un cas précis alors que l'agence américaine ne l'aurait pas. Autrement dit, une agence américaine aurait la possibilité de créer une aire protégée sans consulter les niveaux supérieurs, tandis que l'agence canadienne doit suivre plusieurs étapes pour qu'une telle proposition soit acceptée. Cela peut ralentir la gestion coordonnée de l'aire en question et créer des ennuis Harris *et al.* (2001).

Cet exemple illustre des points importants à suivre quant à la coopération environnementale transfrontalière. Ce projet a surtout réussi à réconcilier les différentes structures gouvernementales pour diminuer les impacts écologiques. Les gestionnaires ne l'ont pas fait sans faire face à plusieurs défis, et ils en auront toujours d'autres à affronter.

1.4.1 Great Limpopo Transfrontier Park

Un deuxième exemple de succès se situe en Afrique. Le Great Limpopo Transfrontier Park (GLTP) regroupe le Kruger National Park (KNP) de l'Afrique du Sud, le Limpopo National

Park (LNP) du Mozambique et le Gonarezhou National Park du Zimbabwe. Malgré de grandes disparités dans la situation économique de ces trois pays, le développement de ce parc a connu beaucoup de succès (Mittermeier *et al.*, 2005). Un point fort de cette collaboration a été la participation et l'engagement actif des gouvernements nationaux, qui ont eu pour objectif de gérer conjointement ces régions en utilisant les différentes forces des trois pays concernés. L'objectif de gestion à long terme dans le GLTP sera d'étendre sa superficie pour inclure deux autres parcs au Mozambique et ainsi créer le Great Limpopo Transfrontier Conservation Area, comme illustré à la figure 1.2 (Mittermeier *et al.*, 2005).

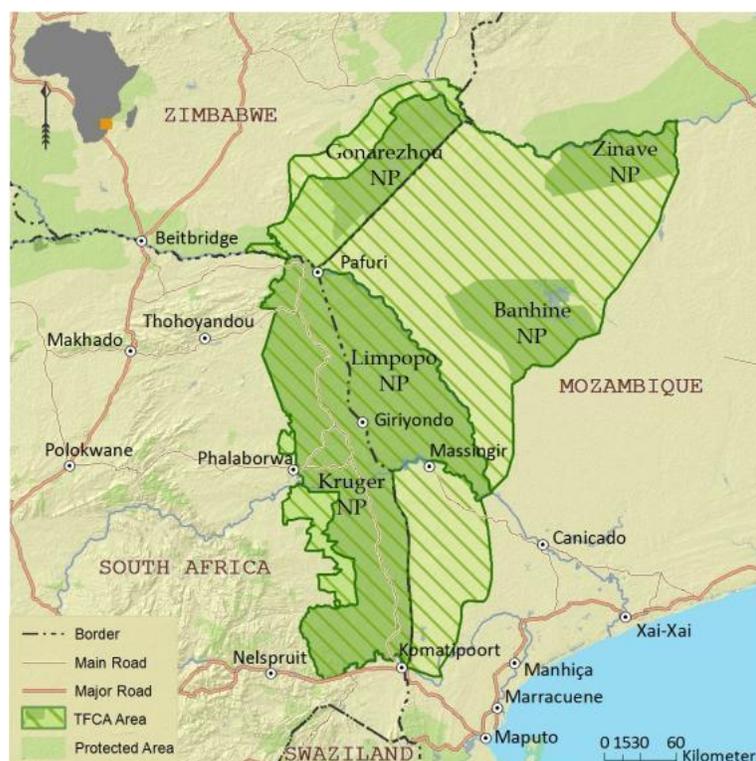


Figure 1.2 Répartition du Great Limpopo Transfrontier Park dans la future aire de conservation

Source : Peace Parks Foundation, s.d.,

<http://www.peaceparks.org/story.php?pid=1005&mid=1048>

Le KNP est un parc qui a été créé en 1898 et qui possède donc plusieurs années d'expérience ainsi que les infrastructures nécessaires à son bon fonctionnement (Mittermeier *et al.*, 2005). Les deux autres pays ont connu un long historique de conflits politiques, ralentissant le développement de leurs parcs. Les trois pays ont quand même réussi à surmonter leurs différences pour entreprendre une gestion collaborative. Par exemple, les revenus rapportés au KNP grâce à son industrie lucrative de tourisme seront redistribués entre les parcs du GLTP (Mittermeier *et al.*, 2005).

Du côté de la nature, l'un des plus grands succès du GLTP a été la restauration des populations de rhinocéros blancs et noirs (Mittermeier *et al.*, 2005). Un autre exemple est la gestion des populations d'éléphants. Lorsque les gestionnaires du KNP ont compris que la population protégée d'éléphants dans leur parc devenait trop abondante pour le territoire disponible, ils ont pu commencer à les introduire dans le LNP grâce à cette nouvelle collaboration. Ceci a permis un territoire adéquat pour la population d'éléphants. Pour assurer le bon fonctionnement de cet échange, cette procédure a été supervisée par plusieurs agences de conservation (Mittermeier *et al.*, 2005).

Du côté humain, l'un des plus grands défis qui s'est présenté en matière de gestion des animaux sauvages est la présence d'une grande variété de tribus indigènes. Pour surmonter ce défi, les gestionnaires ont déjà commencé à utiliser les atouts et habiletés des populations locales dans les efforts de conservation. Cependant, il reste beaucoup d'efforts à entreprendre pour s'assurer que ces communautés comprennent l'importance de ces aires protégées et leur intérêt en ce qui a trait à leur conservation à long terme (Mittermeier *et al.*, 2005). Ceci étant dit, le GLTP continue à faire face à quelques défis et cherche des solutions à ceux-ci. Plusieurs de ces défis et de leurs solutions seront abordés dans les chapitres suivants.

Chapitre 2

Les défis réels de la gestion des APTF

Les aires protégées, qu'elles soient nationales ou transfrontalières, font face à plusieurs défis. Étant donné que ces efforts nationaux et multinationaux de conservation suivent des objectifs et des méthodes semblables, il n'est pas surprenant que la majorité de leurs défis soient aussi très semblables (Harris *et al.*, 2001). Néanmoins, l'ajout d'une frontière politique crée des difficultés additionnelles par rapport à la gestion. Ces défis se divisent selon les catégories suivantes : défis politiques, défis légaux, défis économiques, défis sociaux et défis culturels. Dans tous ces domaines, on peut aussi faire face à des difficultés qui relèvent de la communication, ou du mouvement et du partage d'information (Harris *et al.*, 2001). Certains de ces obstacles sont plutôt d'ordre psychologique, mais tout de même bien ancrés. Ils sont fondés sur des idées préconçues au sujet d'autrui et de leur système de valeurs. Il arrive que les participants croient que « *gains to one party can only be seen by other parties as losses to be incurred by them* » (Harris *et al.*, 2001). Cette croyance est fondée sur une crainte que les bénéfices ne soient pas répartis également.

Il est aussi important de préciser que la coopération se fait souvent à différents degrés. Le graphique ci-dessous illustre le niveau de coopération entre gestionnaires des 147 parcs, ou groupes de parcs, qui ont répondu au sondage de Zbicz (2001). Les niveaux de collaboration sont les suivants (traduit de Zbicz, 2001):

- Niveau 0 : Aucune collaboration
- Niveau 1 : Un peu de partage d'information (au moins une fois par année)
- Niveau 2 : Déclaration des actions et urgences. Communication au moins trois fois par année. Collaboration sur au moins deux activités.

- Niveau 3 : Communication fréquente (à tous les deux mois) incluant des rencontres (au moins trois fois par année). Coopération active sur plusieurs activités (au moins quatre), parfois en coordonnant leurs plans et en consultant l'autre aire protégée avant d'agir.
- Niveau 4 : Rencontres régulières. Actions coordonnées. Agissent souvent comme une unité écologique. Travaillent sur au moins cinq activités ensemble.
- Niveau 5 : Intégration complète, planification fondée sur les écosystèmes, gestion collaborée. Comité qui prend des décisions en concertation. Coopération active sur au moins six activités.

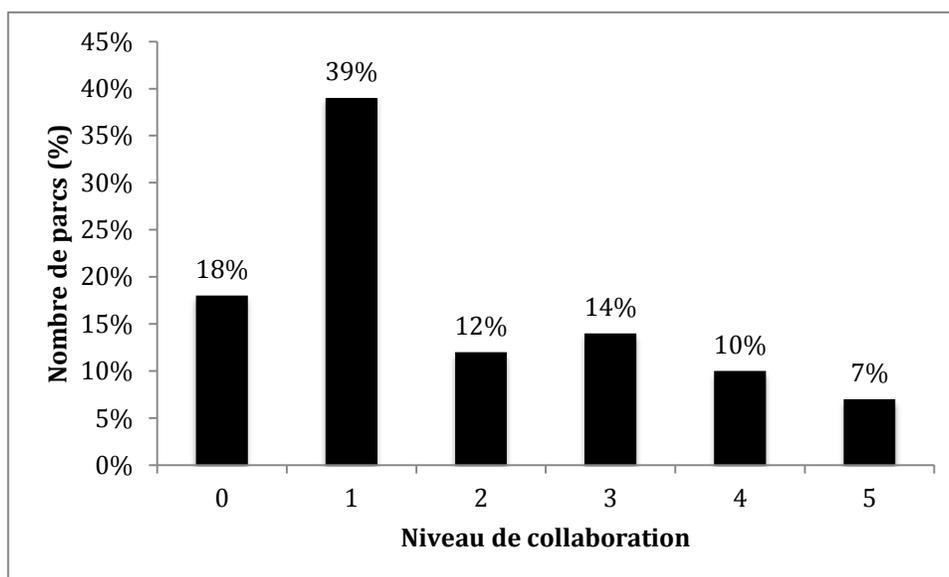


Figure 2.1 Niveau de collaboration entre aires protégées transfrontalières

Traduction libre

Adapté de : Zbicz (2001), p.27

Il est important de noter dans cette figure à quel point le niveau actuel de collaboration dans la gestion des APTF est faible. Bien que 82 % des parcs interrogés partagent de l'information au moins une fois par année, seulement 43 % des parcs vont plus loin en informant les gens de l'autre côté de la frontière de leurs actions ou en coopérant entre eux. Zbicz (2001) explique ce

phénomène par l'inquiétude suivante : ouvrir ses portes à la coopération internationale veut aussi dire s'ouvrir aux critiques et aux attentes des autres, ce qui limite aussi la liberté de choisir ses propres actions. Par contre, une fois que ces obstacles à la coopération sont surmontés, il a un moins grand écart quant au nombre de parcs du niveau 2 à 5. C'est-à-dire que, comme le graphique l'illustre, il a beaucoup plus de parcs qui se trouvent au niveau 1. Cela suggère que, après avoir dépassé le niveau 1, la progression vers les autres niveaux devient plus facile (Zbicz, 2001).

Pour concevoir les défis de la gestion des APTF dans un contexte réel, il faut considérer des exemples de pays à différents stades de développement selon le produit intérieur brut (PIB). Le niveau de développement des pays impliqués dans un projet de gestion transfrontalière influence la nature et la sévérité des enjeux auxquels ils font face. Les disparités causées par des écarts de développement entraînent souvent des difficultés plus grandes que celles auxquelles font face les pays ayant un niveau de vie semblable. Un bon exemple de cela est le Great Limpopo Transfrontier Park, qui empiète sur deux pays au PIB faible, le Mozambique (9,831 milliards de dollars US) et le Zimbabwe (4,397G \$ US), et un pays au PIB moyen, l'Afrique du Sud (287,219G \$ US) (FMI, 2010). Un deuxième exemple, les Carpates orientales, se trouve entre trois pays au PIB de niveau faible à moyen (FMI, 2010) : la Pologne (430,197 G \$ US), l'Ukraine (116,190G \$ US) et la Slovaquie (88,208G \$ US). Cette aire protégée transfrontalière inclut deux parcs : le parc national du Tatrzanski en Pologne et le parc national du Tatra en Slovaquie (GTCN, 2011). Un autre exemple est particulier : le Corridor biologique mésoaméricain, qui relie les pays d'Amérique centrale et les États du sud du Mexique. Les exemples ci-haut, ainsi que d'autres cas comme le Puget Sound-Georgia Basin où le niveau de développement entre pays est semblable, seront utilisés dans les sections suivantes pour décrire les nombreux défis de la gestion des aires protégées transfrontalières.

2.1 Défis politiques et légaux

La participation d'organismes non gouvernementaux dans l'exécution et la gestion d'APTF est appréciée et souvent indispensable, mais la présence continue des gouvernements concernés est également essentielle. Plusieurs interventions de nature politique, par exemple l'attribution de terres et la création de zones tampons (Duffy, 2006), ne peuvent pas être mises en œuvre par des groupes internationaux de conservation (Neumann, 2000, cité dans Duffy, 2006). Cela étant dit, ces tâches menées par les gouvernements ne s'accomplissent pas facilement lorsqu'elles doivent se coordonner avec celles d'autres pays. Cela est dû à l'absence, à l'imprécision et à la difficulté d'exécution des lois transfrontalières (Agrawal, 2000). La principale cause de cette complication face à la création et l'exécution de lois est le concept de souveraineté, soit le concept de droit internationale selon lequel un pays devrait avoir le pouvoir exclusif sur ses territoires et les ressources qui s'y trouvent. Autrement dit, le défi est de trouver une façon de coordonner les pays concernés sans leur donner l'impression qu'ils perdent contrôle de leurs terres.

Hanks (2003) énumère des exemples de responsabilités gouvernementales complexifiées par le partage de territoires (parcs naturels, terres foncières, terres communautaires, etc.) entre plusieurs pays. Ces enjeux incluent les ententes légales, le régime foncier des forêts, la conservation et la gestion des ressources naturelles, l'utilisation et la gestion des bassins d'eau et des rivières, les douanes, l'immigration, les visas et la sécurité nationale. Des restrictions en ce qui a trait aux déplacements entre pays, par exemple, limitent la possibilité de rencontrer des collègues de l'autre côté pour partager les plans de gestion (Johnston, 2006). Ceci s'applique autant aux pays en voie de développement qu'aux pays développés. Par exemple, dans le cas des Carpates orientales, l'Ukraine est le seul pays qui ne soit pas inclus dans l'accord de Schengen qui définit une aire de circulation sans frontières en Europe, ce qui rend la visite des pays environnants plus difficile, car les membres du projet n'ont pas facilement accès à des visas pour visiter leurs voisins et travailler chez eux (UICN, 2011).

Le braconnage et la contrebande sont des exemples extrêmes de la façon dont l'extraction des animaux se fait différemment d'un pays à l'autre selon les lois et leur efficacité (Vasiljevic, communication personnelle). Autrement dit, il manquerait des outils pour contrôler cette activité illégale transfrontalière. Cela se voit dans le Great Limpopo Transfrontier Park où le niveau élevé de braconnage dans le Gonarezhou National Park au Zimbabwe pourrait nuire aux objectifs de conservation de cette APTF (Duffy, 2006).

La gestion des bassins d'eau et des rivières est un autre exemple d'enjeu important. En effet, bien qu'il s'agisse d'un besoin fondamental, l'eau n'est pas répartie équitablement sur la planète. De plus, lorsqu'elle prend la forme de lacs, de rivières ou de mers, elle est souvent considérée comme un marqueur de frontière politique entre pays, ce qui implique forcément une gestion collaborée de celle-ci (CCE, N. D.)

Lorsque de telles collaborations entre gouvernements sont mal gérées ou que les puissances politiques sont corrompues, leurs actions peuvent nuire à la bonne gestion transfrontalière (Duffy, 2006). Sans la présence de bonnes structures gouvernementales, les populations habitant les zones transfrontalières ne pourront pas protéger la faune et la flore sans la participation de toutes les nations concernées (Harris *et al.*, 2001). Même si les gouvernements ne sont pas corrompus, plusieurs problèmes liés à leurs structures ainsi qu'à l'histoire politique des pays concernés peuvent se présenter lorsque deux nations et leurs lois respectives doivent se coordonner.

2.1.1 Disparités entre structures gouvernementales

À la base, les pays concernés possèdent des lois différentes, en plus d'opérer sous une structure gouvernementale différente, ce qui complique la coordination et l'exécution (Harris *et al.*, 2011; UICN 2010b). Par exemple, dans les pays où une ou plusieurs communautés autochtones résident sur la frontière, comme le Canada et les États-Unis, les lois concernant les droits et privilèges des peuples indigènes vivant dans une aire protégée peuvent varier d'un

pays à l'autre étant donné l'incertitude quant à leurs droits à la terre (Johnston, 2006). Dans le nord-ouest du Canada, sur la frontière des États-Unis en Alaska, le Alaska-Yukon-British Columbia Borderlands se développe. Dans ces régions, il y a une grande variété de communautés indigènes. Plusieurs groupes en Alaska ont réussi à résoudre les problèmes de répartition des terres foncières tandis qu'en Colombie-Britannique, les droits aux terres sont encore en litige (Mittermeier *et al.*, 2005). Il est donc difficile de créer un plan de gestion transfrontalière qui respecte les lois des différents pays, limitant donc la possibilité de partager les pratiques de gestion de ceux-ci (Johnston, 2006).

La coopération entre frontières est rarement une priorité lorsqu'un pays a son propre ordre des priorités qui ne coïncide pas toujours avec celle des autres pays (Johnston, 2006). À cause de cela, il arrive, par exemple, que certains protocoles ne soient pas ratifiés par tous les pays concernés. Ceci peut faire en sorte que les règles de gestion ne soient pas suivies équitablement de chaque côté (UICN, 2010b). Par exemple, si les employés d'un parc situé dans deux pays différents ne suivent pas les mêmes exigences professionnelles, ou si un employé ne possède pas la même autorité que son partenaire dans l'autre pays, la coopération devient encore plus ardue (Miller *et al.*, 2001; UICN, 2010b). Ceci a déjà été illustré par le Puget Sound Georgia-Bassin, où le côté américain a eu la possibilité de mettre rapidement en place une politique de gestion, tandis que le côté canadien a dû passer par plusieurs étapes (Harris *et al.*, 2001).

Le Great Limpopo Transfrontier Park illustre bien les problèmes d'inégalités et de priorités politiques. Par exemple, le Mozambique est présentement en période de récupération à la suite d'une guerre civile, tandis que le Zimbabwe fait face à une crise politique, ce qui le met à la traîne de l'Afrique du Sud et du Mozambique (Duffy, 2006). Cette crise politique a été causée par des désaccords quant à la distribution des territoires agricoles. Plus spécifiquement, de nouvelles politiques au Zimbabwe favorisent les petites terres agricoles des paysans Noirs aux dépens de celles des grandes exploitations appartenant principalement aux Blancs : les terres commerciales, en général, et celles dédiées à l'industrie de la faune sauvage, plus

spécifiquement (Wolmer, 2003). En considérant ce conflit de répartition des terres, le fait que les nouvelles politiques obligent l'ajout de sections pour inclure aussi des aires de conservation transfrontalières crée un défi à surmonter. De plus, les gens qui se trouvent sans terre agricole et à la recherche de nourriture vont dépendre du braconnage (Ferreira, 2004). Le braconnage est plus présent que jamais, menaçant donc les efforts de conservation des animaux en péril, dont le rhinocéros noir (Ferreira, 2004). En contrepartie, l'Afrique du Sud possède déjà les infrastructures nécessaires pour accueillir les touristes (aéroports, systèmes de communication, routes, etc.) et dispose des revenus générés par leur visite, entre autres par celles du Kruger National Park, reconnu mondialement (Duffy, 2006). Cela fait en sorte que les trois pays, le Mozambique, le Zimbabwe et l'Afrique du Sud, n'ont pas les mêmes capacités à mettre en place des politiques de gestion transfrontalière parce qu'ils n'ont pas les mêmes priorités face à ce projet.

2.1.2 Tensions politiques, anciennes et actuelles

Évidemment, les conflits armés, l'hostilité et les tensions politiques rendent la collaboration presque, voire totalement, impossible (UICN 2010b). Ces tensions politiques peuvent être dues à des mécontentements quant à la distribution des terres, à l'accès aux ressources provenant de celles-ci, à la surpopulation ou à une incapacité de collaborer entre les cultures. Les conflits pour accéder aux ressources naturelles sont ancrés dans la nature compétitive de tous les animaux, même dans celle des humains. Les documents historiques indiquent que les conflits au sujet de l'accès à l'eau datent de 2500 av. J.-C. (CCE, s.d.). La gravité de ce problème deviendra de plus en plus catastrophique avec l'augmentation de la population humaine (CCE, s.d.) et avec la variation de la quantité de précipitations associée aux changements climatiques (Uitto et Duda, 2002).

Au cours des dernières décennies, il y a eu plusieurs tensions dans le Corridor biologique mésoaméricain liées aux droits de propriétés et à la sécurité foncière qui ont causé plusieurs conflits d'origine ethnique, civile et politique (Miller, *et al.*, 2001). La possession de territoire

est une démonstration de pouvoir socioéconomique et politique, ce qui crée beaucoup de compétition entre les groupes divisés par des divergences d'intérêts. La plupart des pays concernés ont commencé à redistribuer les territoires, mais la répartition reste inégale, ce qui est souvent au détriment des communautés indigènes. Dans le nord-est du Honduras, plusieurs tribus indigènes cherchent encore à faire en sorte que leur droit à la terre soient mieux défini et reconnu par le gouvernement. À présent, ils risquent de perdre leurs terres et les modes de vie qui y sont adaptés avec l'arrivée de gens de l'extérieur qui s'y installent (Miller, *et al.*, 2001). Ce genre d'exemple s'applique autant aux APTF qu'aux aires protégées nationales.

En Afrique australe, la source de conflits est surtout historique, datant de la colonisation britannique. Cet historique de dominance des Blancs sur les Noirs semble s'être perpétuée jusqu'aux temps modernes (Guyot, 2006). La gouvernance environnementale sous forme de création d'APTF est interprétée aujourd'hui par les Noirs africains comme une deuxième vague de conquête par les Blancs (Duffy, 2006; Sandwith, 2001; Guyot, 2006). Durant la période de colonisation, plusieurs tribus ont été déplacées afin de faciliter la conquête du territoire. Par exemple, le peuple d'AmaHlubi a été déplacé de force au pied des montagnes de Drakensberg en Afrique du Sud pour que le gouvernement britannique puisse saisir le Lesotho (Sandwith, 2001). Aujourd'hui, cette tribu vit dans une grande pauvreté, ce qui accentue le défi qu'est la protection des ressources naturelles transfrontalières. D'autres tribus africaines vivent actuellement cette même menace de déplacement avec l'arrivée des APTF. Ils se font expulser des aires de conservation dans le but de séparer les humains de la nature sauvage (Neumann, 2001 dans Duffy, 2006). Cet historique géopolitique de l'Afrique subsaharienne a créé une dominance politique, économique et même écotouristique en Afrique du Sud (Guyot, 2006). Les acteurs politiques suivent maintenant cette dominance préétablie en construisant les APTF en Afrique du Sud en faisant « du neuf sur l'ancien, sans toutefois l'effacer » (Guyot, 2006, p. 9).

2.2 Défis économiques

Les sources de financement des APTF varient d'un cas à l'autre. L'argent pour mettre sur pied un projet peut provenir d'institutions financières, dont la Banque mondiale et le Fond monétaire international. L'objectif à long terme devrait être l'autosuffisance (IUCN, 2010b). Par contre, si les pays impliqués n'arrivent pas à créer leurs propres sources de financement pour ces APTF, ils s'endetteront.

Le financement peut se faire grâce à des activités économiques qui reposent sur les mécanismes du marché. La justification économique principale pour la création d'aires protégées est la possibilité de promouvoir l'écotourisme. En protégeant la nature contre la dégradation causée par une mauvaise gestion, les aires protégées encouragent les touristes à venir l'apprécier (Duffy, 2005). Par contre, l'expérience montre que cette stratégie n'est pas toujours idéale pour les APTF. Par exemple, la distribution de revenus aux pays concernés n'est pas toujours faite de manière équitable. Ce sont des bureaucrates internationaux, comme la Banque mondiale et les organismes environnementaux non gouvernementaux, qui ont d'abord cette idée de vendre la nature (Duffy, 2006). Les exemples qui suivent illustrent certains problèmes liés à l'écotourisme comme source de financement dans un APTF.

2.2.1 L'écotourisme

L'écotourisme est utilisé pour impliquer les communautés locales dans les efforts de conservation (Wittmayer et Büsher, 2010). Ce tourisme de nature leur donne une source de revenus en permettant aux touristes d'en apprendre davantage sur leurs méthodes traditionnelles (Duffy, 2006). Par contre, ce modèle comporte quelques problèmes. Premièrement, dans certains cas, comme dans celui du Kwazulu Natal entre l'Afrique du Sud et le Mozambique, les plans de gestion obligent les communautés à s'abstenir de pratiquer leurs activités de subsistance en attendant les revenus du tourisme. Ces revenus peuvent prendre un an et demi avant d'être remis à la communauté, et les profits peuvent prendre deux

à cinq ans avant d'être générés (Duffy, 2006). Deuxièmement, le tourisme a tendance à favoriser la promotion d'une fausse image des communautés autochtones fondée sur une idée primitive et exotique de ces peuples, plus facile à vendre que leur réalité (Wittmayer et Büsher, 2010; Wolmer, 2003).

Un autre problème lié à l'écotourisme dans un parc partagé entre plus d'un pays est que les bénéfices sont souvent distribués inégalement (Duffy, 2006; Wittmayer et Büsher, 2010). Par exemple, l'industrie du tourisme mexicain veut changer le nom d'un récif corallien qui s'étend entre le Mexique et le Honduras, dont une partie appartient au Belize. Bien que cette section soit considérée comme faisant partie du *Mundo Maya Experience*, elle s'appelle présentement Belize Barrier Reef. Le Belize refuse de permettre au Mexique de changer le nom sous prétexte que cela accorderait plus de profits à l'industrie touristique mexicaine. Il affirme que cela donnerait l'idée que cette section moins endommagée a été mieux entretenue par leur gouvernement que les parties dégradées près de Cancun (Duffy, 2005).

2.2.2 Disparités économiques

Dans l'ensemble, les coûts de gestion des APTF, dont les dépenses pour gestionnaires expérimentés, les déplacements internationaux et la communication entre pays, dépassent souvent les bénéfices. C'est pour cette raison qu'il est difficile pour un pays, surtout un pays ayant un PIB peu élevé, d'en tirer profit. Un pays à PIB faible n'a souvent pas suffisamment de ressources financières pour contribuer autant que ses partenaires, ceci peut réduire le nombre d'activités coopératives que les pays peuvent entreprendre, ou même engendrer un climat moins amical entre les pays (Vasilijevic, communication personnelle). Dans certains cas, les estimations des coûts et bénéfices montrent qu'une gestion indépendante est plus avantageuse financièrement qu'une coopération entre plusieurs pays (Lanfer *et al.*, 2003), ce qui présente donc un autre obstacle à la participation de tous les pays.

Les exemples liés aux disparités économiques se trouvent naturellement entre des pays au niveau de développement ou au PNB très différents. L'exemple de la coopération entre l'Afrique du Sud, le Mozambique et le Zimbabwe montre que ce ne sont pas seulement les différences politiques qui posent problème. En effet, les disparités économiques causées par un écart dans le niveau de développement économique des pays entraînent des différences de priorités et de capacités (Harris *et al.*, 2001; UICN 2010b). Cette inégalité d'accès aux ressources nécessaires réduit le désir ou la capacité des parties prenantes à participer (Harris, *et al.* 2001, UICN, 2010b). De plus, si un des pays ne possède pas la capacité financière pour maintenir les voies de communications vers les autres pays ou rendre le système douanier plus efficace, l'échange d'informations devient plus compliqué (Harris *et al.*, 2001); UICN, 2010b).

Les trois pays impliqués dans la réserve trilatérale dans les Carpates orientales, la Pologne, la Slovaquie et l'Ukraine, sont à des stades de développement économique différents. Leur capacité inégale de financement signifie qu'il n'y a pas autant de personnel assigné et que les compétences, qualifications et motivations sont très différentes. De plus, malgré une distance aérienne de seulement vingt-six kilomètres entre les bureaux administratifs des parcs en Pologne et en Ukraine, le réseau routier lamentable et les bouchons aux douanes présentent un obstacle important à la présence des partenaires aux rencontres (UICN, 2011).

2.3 Défis sociaux et culturels

Une distinction entre *transfrontier parc* et *transfrontier conservation area* a été faite plus haut : dans un *TFP*, c'est principalement le gouvernement qui contrôle et gère l'aire protégée. Pour rediriger le contrôle hors des mains du gouvernement, le *TFCA* (ici appelé *APTF*) a tendance à inclure les communautés locales dans la gestion de ces territoires (Munthali, 2007). Par contre, lorsque plusieurs identités culturelles doivent travailler ensemble pour atteindre des objectifs avec lesquels tout le monde est d'accord, des obstacles se présentent inévitablement. La définition en tant que telle d'une communauté locale peut présenter des problèmes. Les

perceptions plutôt étroites et inexactes des communautés font en sorte que les stratégies d'intervention liées à la conservation des aires naturelles où ces peuples habitent ne concordent pas avec leur mode de vie réel (Wittmayer et Büsher, 2010). Les autres défis sociaux et culturels font référence au manque de consultation et d'inclusion, ainsi qu'aux barrières à la coopération et à la communication.

2.3.1 Manque de consultation et d'inclusion

Les communautés autochtones qui vivent dans une APTF ne sont pas toujours incluses ou consultées dans la prise de décision (Wolmer, 2003). Plusieurs de ces peuples, qui se trouvent de chaque côté d'une frontière politique, maintiennent déjà des ententes non écrites entre elles concernant leurs stratégies de survie, mais, quand les gestionnaires d'APTF ne les considèrent pas, ces méthodes préétablies et bien fonctionnelles sont encombrées (Wolmer, 2003). Si on accapare les terres pour la conservation sans considérer la présence humaine, les conflits entre gestionnaires et les communautés locales peuvent s'intensifier, surtout si les gestionnaires ignorent la présence des communautés locales et l'importance de les inclure dans la gestion des APTF (Duffy, 2006). En ignorant ces peuples, il est plus facile de les considérer comme un groupe homogène qui partage des intérêts similaires aux objectifs des APTF. Par contre, cela est rarement le cas. Les communautés dans une aire en question peuvent être très diversifiées, avec des ethnicités différentes et des structures organisationnelles complexes (Duffy, 2005). Cependant, les plans de gestion instaurés par les gestionnaires vont souvent favoriser une communauté, ou une partie d'une communauté, plus qu'une autre (Duffy, 2006). Malgré que certaines communautés pourront participer et bénéficier de l'APTF, il n'en a donc aucune qui pourra contrôler son accès et son utilisation des ressources.

Ce manque d'inclusion s'applique aussi à l'écotourisme. L'écotourisme a non seulement tendance à distribuer les bénéfices inégalement, mais il crée aussi des attentes irréalistes et accentue les différences sociales (Wittmayer et Büsher, 2010). Bien que les gestionnaires veuillent permettre aux communautés d'être des partenaires prioritaires dans la conservation,

elles sont encore perçues comme une menace à la biodiversité qui devrait être exclue des territoires protégés (Wittmayer et Büsher, 2010).

Un exemple de manque de consultation revient au cas du Great Limpopo Transfrontier Park. Pour permettre aux éléphants de migrer de l’Afrique du Sud au Mozambique, une section de vingt kilomètres de clôture entre le Kruger National Park et le Limpopo National Park a été enlevée. Le chef du ministère de l’Environnement et du Tourisme de l’Afrique du Sud voulait faire avancer ce projet rapidement, il ne s’est donc pas arrêté pour informer ou consulter les 6 000 personnes qui vivaient sur le trajet des éléphants (Duffy, 2006).

2.3.2 Barrières à la coopération

Partout dans le monde, les différences sociales, culturelles et religieuses engendrent des priorités, des visions, des demandes et des besoins distincts (UICN, 2010b). Par défaut, chaque pays possède sa propre identité culturelle. La nature de celle-ci implique parfois qu’un pays n’est pas au courant de ce que fait son voisin ou qu’il ne le comprend pas bien. Dans un tel cas, cette ignorance et ces différences socio-culturelles peuvent provoquer des mésententes entre les parties prenantes (Harris *et al.*, 2001), surtout si, par le passé, des efforts de gestion collaborative ont été faits sans succès ou sans la présence de toutes les parties prenantes. De la même manière que des politiciens peuvent avoir des idées divergentes, un agriculteur et un éleveur de bétail d’un même pays peuvent avoir des opinions et des priorités différentes. Deux personnes issues du même milieu, mais dans deux pays différents, peuvent tout aussi bien avoir une vision fondée sur des connaissances distinctes et donc des objectifs divergents (Varady *et al.* 2013). Parmi les membres des communautés de l’Amérique centrale qui participent à la gestion des APTF, il arrive souvent que les acteurs politiques, économiques et sociaux, ayant des intérêts particuliers, ne prennent pas en considération les demandes des autres (Duffy, 2005). L’ignorance de ces visions multiples du monde, ou le manque de volonté d’en discuter pour résoudre leurs problèmes de partage de ressources, est la cause de plusieurs échecs de gestion transfrontalière (Duffy, 2005; Vasilijevic, communication personnelle).

Cette divergence de visions, intérêts et priorités est illustrée par l'exemple du Corridor biologique mésoaméricain (CBM) où il y a au moins quatre parties prenantes : les agents de conservation, les groupes nomades et autres groupes autochtones, les résidents urbains et les industries de pêche et d'exploitation forestière (Miller *et al.*, 2001). Les agents de conservation voient cette initiative comme la meilleure option pour protéger les milliers d'espèces menacées par la perte et la fragmentation de leur habitat. Pour les communautés qui vivent de la terre, l'augmentation de la désignation d'aires protégées leur enlève une certaine sécurité dans leur mode de vie. Pour les habitants urbains, l'augmentation des aires protégées pourraient engendrer une meilleure qualité de l'eau. Finalement, les industries qui exploitent les ressources naturelles pourraient voir leurs revenus diminuer avec les efforts du CBM (Miller *et al.*, 2001).

L'intégration de ces différentes compréhensions, dont celles liées à la gestion des ressources naturelles, n'est pas toujours évidente. Si toutes les parties prenantes n'apprécient pas également l'importance de protéger une ressource partagée avec un autre pays, la coordination ne se fera pas (Harris *et al.*, 2001). De plus, bien que l'intégration des communautés autochtones est essentielle, cela ne signifie pas qu'elles démontreront un intérêt à participer. La première nation des Coast Salish sur la côte ouest du Canada hésite à s'intégrer à la gestion du Puget Sound-Georgia Bassin. Cette nation veut être mieux reconnue dans les lois canadiennes concernant des traités territoriaux non réglés avant de participer à la gestion de ce projet (Harris *et al.*, 2001). De l'autre côté de la frontière, ce même groupe autochtone a droit à de meilleures ententes avec le gouvernement américain, quant à leur liberté de pêcher par exemple.

Si les communautés ne sont pas invitées à participer à tous les niveaux de la gestion des APTF, leurs membres seront méfiants quant aux motivations des gestionnaires venant de l'extérieur. Dans le cas de l'écotourisme, certaines communautés africaines se sont adaptées à la demande de l'industrie du tourisme d'adopter une image folklorique mais, pour d'autres, la

promotion de cette fausse représentation a réduit leur désir de participer aux efforts de gestion transfrontalière (Wolmer, 2003). De plus, les membres de ces communautés africaines sont craintifs, car ils ont l'impression que le contrôle est entre les mains de groupes venant de l'extérieur (Duffy, 2006). Autrement dit, comme mentionné plus haut, ces actions ressemblent beaucoup à la colonisation européenne (Duffy, 2006; Wolmer, 2003). Cette hésitation de la part des communautés est fondée sur une peur de perdre leurs terres et leur mode de vie (Duffy, 2006; Munthali, 2007; Wolmer, 2003). Cette peur est surtout valable si ces peuples n'ont pas la permission de participer activement à la gestion transfrontalière.

2.3.3 Barrières à la communication

Plusieurs barrières existantes nuisent à la bonne communication entre les parties prenantes aux efforts de gestion d'APTF. Des barrières physiques, comme des douanes à haut niveau de sécurité (Harris *et al.*, 2001), une topographie montagneuse ou de longues distances à parcourir (UICN, 2010b) ralentissent ou empêchent le partage d'information. La vaste étendue d'eau au Puget-Sound est un exemple d'obstacle qui ralentit le déplacement même entre deux pays développés (Harris, *et al.*, 2001).

Pour pouvoir bien implanter des stratégies de gestion, il faut avoir des données biologiques qui indiquent les priorités. Par exemple, il faut des données sur le taux de déforestation pour pouvoir décider quelle région protéger. Dans le cas du Corridor biologique mésoaméricain, le partage d'information est difficile étant donné que les méthodes de collecte et de saisie de données ne sont pas compatibles (Miller, *et al.*, 2001). Chaque pays utilise des méthodes différentes pour estimer les taux de déforestation et de pauvreté. Par conséquent, les données ne peuvent pas être comparées entre pays pour les analyser.

Pour réduire la nécessité de se rejoindre en personne, des outils de communication peuvent être utilisés. Par contre, un manque de ressources techniques ou l'incompatibilité de celles-ci peuvent nuire à l'échange direct d'informations. Les appels internationaux peuvent coûter cher

et même être impossibles à effectuer avec certains appareils téléphoniques (Harris *et al.*, 2001). Lorsqu'un pays comme le Canada veut communiquer avec son voisin du sud, des lois sur le partage d'informations rendent cette tâche difficile (Harris *et al.*, 2001).

Enfin, si les deux côtés réussissent à se voir en personne, des barrières linguistiques ralentissent la communication et réduisent même l'exactitude du message à transmettre. De plus, engager un interprète à chaque rencontre deviendrait coûteux (Harris *et al.*, 2001).

Chapitre 3

Les solutions aux défis de gestion des APTF

Bien que certains défis de gestion des aires protégées transfrontalières semblent être insurmontables, en apprenant des erreurs du passé et en ciblant des stratégies de gestion pour chaque situation unique, des solutions à ces obstacles se présentent (Harris *et al.*, 2001; Zbicz, 2001). Étant donné qu'un modèle universel de gestion des aires protégées transfrontalières ne peut pas exister, il devient essentiel de recueillir le plus d'information possible sur le contexte local ainsi que sur des exemples de succès aillant un contexte semblable pour ensuite essayer d'arriver à la meilleure stratégie de gestion. Ensuite, cette information devra être partagée pour aider à établir des leçons qui pourront ensuite être adaptées à chaque cas unique (Harris *et al.*, 2001). Une fois ces leçons comprises, des objectifs de gestion pourront être transmis dans un document évoluant constamment qui devra être révisé et mis à jour régulièrement (Hanks, 2003).

Pour faciliter la rétention et l'échange de l'information acquise lors des divers projets de gestion transfrontalière, l'UICN maintient le réseau international du World Commission on Protected Areas Task Force on Transboundary Conservation (WCPA-TFTC). Ce réseau permet à plusieurs parties prenantes, dont les donateurs, les chercheurs, le grand public et les organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux, de garder contact entre eux (Mittermeier *et al.*, 2005). Un de leur objectif est d'établir une base de données et d'avoir des représentants dans des pays partout dans le monde. Le Peace Parks Foundation en Afrique du Sud et le EUROPARC Foundation possèdent déjà ce rôle dans leur région respective. À long terme, cela permettra de développer des outils adaptatifs qui pourront être utilisés lorsque les modèles utilisés dans les aires protégées nationales ne peuvent pas être appliqués aux APTF (Mittermeier *et al.*, 2005).

Agrawal (2000) propose un modèle de gestion adaptative (*adaptive management*) pour les aires protégées transfrontalières. Cette approche permet d'implanter des politiques en tant qu'essai contrôlé, d'étudier les réactions des écosystèmes aux changements de comportements des gens qui s'y trouvent et de partager des idées de stratégies moins vulnérables aux imprévus. Une autre possibilité est la *global environmental governance* discutée par Duffy (2005 ; 2006). L'État doit décentraliser le contrôle et la gestion vers le niveau local, en encourageant la collaboration à tous les niveaux : entre groupes internationaux et entre individus (Duffy, 2005). Ces deux approches demandent une procédure formelle ou informelle de collaboration ainsi qu'une gestion adaptée à chaque situation.

Peu importe l'approche utilisée, les solutions de gestion se font en suivant les aspects politiques, légaux, économiques, sociaux et culturels. La mise en place de ces solutions vise à optimiser les bénéfices des APTF sous ces mêmes catégories (Mittermeier *et al.*, 2005). Après une analyse de la littérature scientifique, plusieurs solutions se présentent. Étant donné que plusieurs de ces solutions s'appliquent autant aux aires protégées nationales qu'aux aires protégées transfrontalières, celles-ci seront présentées en plus de ceux qui sont uniques aux APTF. En abordant ces solutions, il est important de retenir qu'elles doivent être appliquées au cas par cas, ciblées à un problème à la fois et utilisées avec beaucoup de patience, car la gestion transfrontalière s'étire souvent sur une longue période de temps (Harris *et al.*, 2001). Un tableau récapitulatif résumant les défis uniques aux aires protégées transfrontalières, les solutions partagées avec les aires protégées nationales et les solutions uniques aux APTF se trouve à la fin de ce chapitre (tableau 3.1).

3.1 Solutions politiques et légales

Bien que ce soit préférable de ne pas mettre tout le pouvoir entre les mains des gouvernements, ceux-ci ont quand même un rôle important à jouer. Un engagement politique permet un avancement plus fluide et rapide des réformes (Uitto et Duda, 2002). Les chefs politiques doivent montrer l'exemple en coopérant entre eux et en appuyant les objectifs de la

gestion transfrontalière, tout en fournissant un encadrement global (Harris *et al.*, 2001; Uitto et Duda, 2002). Cette aide se présente sous la forme d'accords intergouvernementaux adaptés à la situation et aux parties prenantes ainsi que d'une désignation de la valeur des ressources naturelles (Harris *et al.*, 2001). Pour ce faire, Harris *et al.* (2001) proposent d'utiliser les institutions déjà en place, que ce soient des institutions gouvernementales ou non gouvernementales, ou des organisations pertinentes que les communautés connaissent déjà (Uitto et Duda, 2002). Bien que ces institutions puissent fournir des outils et des connaissances pour aider, elles ne doivent jamais imposer leurs croyances et leurs façons de faire. Elles doivent plutôt servir d'encadrement pour permettre aux gestionnaires et aux parties prenantes de coopérer entre eux et s'assurer que les efforts de croissance viennent principalement des parties prenantes (Zbicz, 2001).

Avant même de commencer cette coopération, il faut que l'importance de la gestion écosystémique transfrontalière soit appréciée par les politiciens, les gestionnaires et le personnel des parcs (Zbicz, 2001). Si toutes ces parties prenantes s'unissent autour de l'idée que les APTF sont essentielles, ils pourront possiblement surmonter les défis posés par le sentiment de souveraineté. Ils devront reconnaître que les critiques venant de l'autre côté de la frontière sont bénéfique à tous ceux qui sont concernés. Selon Mittermeier *et al.* (2005), la présence et la participation active des gouvernements impliqués dans le Great Limpopo Transfrontier Park sont une composante essentielle de la réussite de cet effort trinational de gestion collaborée.

Pour s'attaquer aux situations délicates entre pays précédemment en conflit, l'UICN propose un projet de loi pour les périodes de paix et de conflit. Cette suggestion est à l'effet que les États définissent les types d'actions auxquelles les APTF peuvent être sensibles et que ceux reconnus coupables des dommages causés seront poursuivis (Mittermeier *et al.*, 2005). Une autre suggestion est que les aires importantes de conservation soient désignées comme étant des zones démilitarisées sous la convention de Genève.

3.1.1 Coordination, collaboration et communication

Bien entendu, il est impossible de gérer une aire protégée transfrontalière si les stratégies de conservation ne sont pas appliquées des deux côtés de la frontière (Fersh et Lang, 2006). Dans le parc Thayatal en Autriche et le parc Podyji en République Tchèque, les directeurs se rencontrent régulièrement pour faire converger leurs styles administratifs très différents. D'un côté, l'administration ressemble à celle du monde des affaires, tandis que de l'autre côté elle est plutôt gérée par une autorité publique (Fersh et Lang, 2006). Pour que la gestion coordonnée fonctionne, les gestionnaires travaillent quotidiennement pour intégrer au plan de gestion les deux types d'administration et les règlements qui en découlent.

De façon similaire, les gestionnaires du Trinational de la Sangha (au Cameroun, en République du Congo et en République centrafricaine) partagent un plan de gestion du paysage (Mittermeier *et al.*, 2005). De plus, un pouvoir d'intervention est donné aux systèmes juridiques pour qu'ils puissent régler la chasse illégale et le braconnage (Mittermeier *et al.*, 2005).

Par ailleurs, la collaboration et la communication doivent se faire à tous les niveaux. Dans le parc national Triglav et le parc national Prealpi Giulie, partagé entre l'Italie, l'Autriche et la Slovénie, des rencontres se font entre les directeurs des parcs, entre employés du parc et les communautés, entre les employés du secteur touristique et entre les fermiers et les autres habitants (Lange, 2009). Une bonne routine de collaboration bien répandue à tous les niveaux permet à chaque parc de rester indépendant et de maintenir son sentiment de souveraineté (Lange, 2009). Un représentant politique dans chaque pays peut être utilisé pour agir comme dirigeant du mouvement vers la collaboration transfrontalière (Zbicz, 2001).

Pour faciliter la communication entre le personnel des parcs, un protocole du parc national de la Bialowieza entre la Pologne et la Biélorussie permet aux employés de traverser la frontière

sans avoir besoin de documents légaux (Agrawal, 2000). Hanks (2003) suggère d'intégrer quelque chose de semblable qui permettrait même aux visiteurs de voyager entre deux parcs sans avoir à se soucier des visas.

3.1.2 Distribution des terres

Un défi du Great Limpopo Transfrontier Park présenté plus haut était la difficulté qu'a le Zimbabwe à consacrer suffisamment de territoire au parc en raison des conflits politiques dans ce pays. Quelques stratégies existent pour s'assurer qu'une plus grande proportion de la terre soit dédiée aux aires protégées. Les donateurs internationaux pourraient louer les terres privées (Ramutsindela, 2004). Certains des propriétaires fonciers, surtout les africains blancs, souhaitent parfois prêter leurs terres afin d'assurer à long terme la conservation des ressources qui s'y trouvent. Pour empêcher que le contrôle soit totalement entre les mains des étrangers, ce genre de procédure serait seulement avantageux et motivant pour les propriétaires s'ils sont informés du plan détaillé de gestion de l'aire protégée dans laquelle leurs terres seront incluses. Leur participation active dans ce plan serait aussi nécessaire (Ramutsindela, 2004).

Les petites communautés vivant près des aires protégées se font aussi solliciter pour la vente de leurs terres (Ramutsindela, 2004). Dans leur cas, étant donné que ces communautés sont souvent moins prospères que les propriétaires blancs, les motivations pour vendre leurs terres ne sont pas les mêmes. Premièrement, les fonds de la vente peuvent aller au financement et l'encouragement de la conservation des ressources par les communautés en espérant qu'elles pourront profiter des revenus sous forme de nouveaux emplois provenant du tourisme (Ramutsindela, 2004). Une deuxième option serait de permettre aux communautés de louer leurs terres aux projets d'aires protégées transfrontalières. Les peuplements de Makuleke et Khomany San en Afrique du Sud ont intégré leurs territoires en les louant au projet du Great Limpopo. Encore une fois, lorsque ce genre d'initiative est entrepris, il devient crucial que les communautés maintiennent un rôle dans la gestion de leurs terres en location (Ramutsindela, 2004).

3.2 Solutions économiques et scientifiques

Étant donné les disparités économiques et la nature de la gestion des aires protégées, il est important de mettre beaucoup d'accent sur les stratégies qui mettent en évidence la valeur de la biodiversité pour ensuite amener plus de bénéfices économiques (Munthali, 2007).

3.2.1 « Transboundary diagnostic analysis »

Pour pouvoir bien attribuer des valeurs à la biodiversité et en même temps déterminer les menaces écosystémiques, il faut premièrement faire une analyse scientifique transfrontalière pour établir un diagnostic (Uitto et Duda, 2002). Cette *transboundary diagnostic analysis* permettra d'évaluer non seulement les enjeux environnementaux et leurs causes immédiates, mais aussi de déterminer les actions qui permettraient d'y répondre. Cette procédure est utilisée dans la gestion d'aires naturelles partagées entre pays, incluant les étendues d'eau transfrontalières, pour regrouper les aspects scientifiques, techniques, sociaux et politiques (Uitto et Duda, 2002).

Une *transboundary diagnostic analysis* a été utilisée dans cinq parcs nationaux situés dans le bassin versant des Prespa Lakes, regroupant l'Albanie, la Macédoine et la Grèce (UICN, 2011). Ce diagnostic, fortement encouragé par les gouvernements concernés, sera bientôt accepté à la suite de la participation de toutes les parties prenantes. Le système de parcs possède aussi un système de surveillance qui englobe l'utilisation des terres, la qualité et la quantité d'eau, les habitats terrestres, les oiseaux, les poissons et la pêche, les habitats aquatiques et la végétation. Leur objectif est de suivre les bonnes pratiques internationales sur les systèmes de surveillance tout en rendant les données obtenues accessibles (UICN, 2011).

3.2.2 Mise en évidence des valeurs écosystémiques

Un premier groupe de techniques d'estimation des valeurs écosystémiques sont fondées sur le marché, donc sur l'évaluation directe de bénéfices environnementaux mesurés sur le marché. Par exemple, estimer les coûts et bénéfices de nettoyer une rivière pour améliorer les rendements liés à la pêche (Department of Environment & Heritage, 2005). Ensuite, les techniques de préférence révélée sont utilisées pour estimer de façon indirecte la valeur accordée à des services environnementaux, par exemple la valeur récréative d'une aire protégée. Finalement, les techniques d'évaluation contingentes sont utilisées quand le service environnemental n'a aucune valeur sur le marché. Les écosystèmes fournissent des biens et services qui ne seront pas échangeables dans les marchés, car ils n'ont pas de valeur commerciales évidentes. Par exemple, les coûts de la perte d'une espèce rare ou menacée sont difficiles à quantifier. Dans ce cas, des sondages sont menés auprès des citoyens pour leur demander combien ils seraient prêts à payer pour les services rendus par les écosystèmes (Department of Environment & Heritage, 2005).

Dans une situation de gestion transfrontalière, la biodiversité peut être valorisée de différentes manières. Ces différences de valeurs sont fondées sur des différences de priorités économiques. Pour cette raison, il est important de reconnaître ces différences et d'agir en conséquence (Harris *et al.*, 2001). Lorsqu'il est question de deux pays aux moyens financiers très différents et n'ayant donc pas les mêmes capacités de contribuer aux efforts de gestion, le pays ayant davantage de moyens pourrait contribuer davantage au projet. Une fois les valeurs écosystémiques bien identifiées, l'écourisme est une bonne stratégie pour apporter des revenus aux pays concernés. Par contre, sa gestion devra être faite de manière collaborative pour s'assurer que les bénéfices sont répartis équitablement (Vasiljevic, communication personnelle). De plus, les communautés locales doivent pouvoir choisir l'image d'elles-mêmes qu'elles veulent utiliser pour promouvoir le tourisme dans leur région.

3.2.3 Sources de financement

Le Great Limpopo Transfrontier Park (GLTP) est un bon exemple du potentiel financier d'un parc. Le Kruger National Park, en Afrique du Sud, est un modèle que plusieurs parcs africains utilisent pour créer leurs infrastructures touristiques. Ce parc attire un million de touristes annuellement, ce qui représente des dizaines de millions de dollars, soit près de 80 % de tous les revenus du réseau des parcs en Afrique du Sud (Mittermeier *et al.*, 2005). Ces revenus iront donc aux autres parcs dans le GLTP afin de contribuer aux premières phases de développement de l'infrastructure touristique du Gonarezhou National Park, au Zimbabwe, et du Limpopo National Park, en Mozambique.

Une autre stratégie importante (et unique à la gestion transfrontalière) est la mise en place de levées de fonds conjointes (UICN, 2011; Vasilijevic, communication personnelle). Par exemple, dans le parc Ferto-Tó/ Neusiedler See, partagé entre la Hongrie et l'Autriche, les ministères du transport de chaque pays ont collaboré à l'implantation de projets visant à réduire le trafic dans les zones sensibles. Un des résultats de cette collaboration s'est traduit par la création d'un bateau solaire permettant le transport sur le lac, tout en étant un outil éducatif (UICN, 2011).

3.3 Solutions sociales et culturelles

De bonnes solutions sociales et culturelles sont primordiales et peuvent même assurer le succès des solutions précédentes. Les deux approches à la gestion des aires protégées transfrontalières mentionnées plus haut, l'*adaptive management* et la *global environmental governance*, considèrent la participation des communautés locales comme le point critique pour la résolution des problèmes et défis de gestion des APTF (Agrawal, 2000; Duffy, 2005).

Pour illustrer l'importance de reconnaître le lien entre la conservation des ressources naturelles et les communautés locales, l'Organisation internationale du travail a adopté une convention (Convention no 169, sur les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants), qui a été

créée parce que les droits de ces peuples étaient niés (Mittermeier *et al.*, 2005). Sous cet accord, les gouvernements doivent prendre les mesures nécessaires, incluant des ententes internationales, pour faciliter le contact et la collaboration entre les peuples indigènes et les tribus de chaque côté de la frontière en ce qui a trait à toute activité économique, sociale, culturelle et environnementale (Mittermeier *et al.*, 2005).

La participation et coopération entre sociétés civiles est aussi importante, sinon plus, que la coopération entre gouvernements. Lanfer *et al.* (2003) insistent même pour dire que sans cette coopération, la gestion transfrontalière n'est pas recommandée. Ils citent des efforts infructueux de gestion transfrontalière d'écosystèmes entre le Laos, le Vietnam et le Cambodge. Après plusieurs rencontres et discussions, ces trois pays n'ont pas réussi à atteindre une vision commune. Dans ce rare cas, des solutions qui ne reposent pas sur la gestion transfrontalière sont recommandées (Lanfer *et al.*, 2003).

Selon Miller *et al.* (2001), il y a trois étapes importantes vers l'établissement d'une vision commune : identifier les parties prenantes et leurs intérêts, assurer la participation de tous, implanter des projets et politiques adéquats. Cette vision assurera la participation des populations locales et permettra de réconcilier les intérêts des communautés, des sociétés civiles et autres parties prenantes. À l'intérieur de ces étapes, il y a des sous-aspects importants à considérer.

3.3.1 Identifier les parties prenantes et les intérêts de chacune d'elles

Avant de pouvoir assurer la coopération, les parties prenantes doivent connaître les personnes avec lesquelles elles partagent leurs ressources de l'autre côté de la frontière politique. Les parties prenantes doivent inclure les peuples autochtones ainsi que les communautés locales en tenant compte de leurs demandes, besoins et droits respectifs (Harris *et al.*, 2001). Si ces parties prenantes veulent avoir un rôle dans la gestion de leurs ressources naturelles, elles doivent premièrement reconnaître les enjeux environnementaux auxquels le parc fait face ainsi

que les avantages environnementaux, économiques et culturels que l'APTF leur apportera (Lange, 2009; Miller *et al.*, 2001 ; UICN, 2010b). Les communautés locales sont des acteurs critiques autant dans la gestion d'aires protégées nationales que dans celle des aires protégées transfrontalières (Duffy, 2005).

Il est essentiel que le contact entre ces parties prenantes se fasse en personne, entre une vaste étendue de départements et agences et à tous les niveaux : local, national et international (Duffy, 2006; Hanks, 2003; Uitto et Duda, 2002). En prenant le temps d'avoir un contact interpersonnel, ils assurent un bon début vers la coopération (Harris *et al.*, 2001 ; Zbicz, 2001). Ensuite, une fois que les parties prenantes connaissent les personnes avec lesquelles elles vont travailler, elles peuvent discuter de leurs priorités et intérêts et déterminer comment ceux-ci diffèrent entre les groupes en question (Miller *et al.*, 2001). À la suite de ceci, ils peuvent identifier quels aspects posent problème et, surtout, promouvoir ceux qu'ils ont en commun (Harris *et al.*, 2001; Miller *et al.*, 2001 ; UICN, 2010b).

Étant donné que ces acteurs se trouvent dans une même région, identifier ce qu'ils ont en commun devrait être très faisable. Cela peut être relié aux ressources naturelles qu'ils partagent, ou aux animaux ou aux plantes qu'ils veulent protéger (UICN, 2010b). Le Programme international pour la conservation du gorille à Virunga en Afrique, une collaboration entre le Rwanda, l'Ouganda et le Congo, utilise le gorille des montagnes comme thème unificateur pour les pays concernés. Les participants de ce programme ont réussi à surmonter leur historique de conflits et de crises politiques en ayant comme objectif commun l'augmentation de la population de ce primate (UICN, 2010b). Entre 1991 et l'an 2011, ils ont réussi à augmenter cette population de 10 %.

3.3.2 Communication, collaboration et solidarité

Il faut une bonne collaboration établie, il faut assurer l'élaboration d'un processus de communication entre les participants. Autrement dit, en partageant leurs différences et

ressemblances, ils peuvent créer un système de confiance et établir des accords entre eux, surtout si la participation de tous est encouragée. De cette manière, une compréhension plus approfondie du contexte local des parties prenantes de chaque côté de la frontière sera établie (Lanfer *et al.*, 2003). Ceci peut se faire en organisant des événements sociaux qui font la promotion de valeurs et d'intérêts communs (Lange, 2009 ; UICN, 2010b). En tirant profit de la curiosité naturelle des humains, un sentiment positif envers la collaboration se développera avec le temps (Vasilijevic, communication personnelle). Les employés des parcs Mercantour en France et Alpi Marittime en Italie sont encouragés à participer au festival annuel de ski et de jeux, ainsi qu'à visiter l'autre pays pour prendre part aux festivals du pays voisin (UICN, 2010b).

Un exemple de solidarité entre pays partageant une aire protégée se trouve dans le parc national Madidi entre le Pérou et la Bolivie. Huit communautés ethniques dans cette région voient la coopération comme un moyen de se donner du pouvoir et une meilleure qualité de vie face à des entités puissantes et destructives qui veulent extraire des ressources de leur parc (Lanfer *et al.*, 2003). Dans le cas du Lesotho et de l'Afrique du Sud, ces deux pays reconnaissent leur dépendance mutuelle. Le Lesotho est un petit pays ayant moins de pouvoir que l'Afrique du Sud, mais qui contrôle la distribution d'eau du pays voisin. Ceci permet un équilibre entre les deux pays et ouvre les portes à la collaboration (Lanfer *et al.*, 2003).

De plus, les gens impliqués peuvent partager leurs connaissances, expériences et pratiques pour ensuite créer une base de savoirs qui empêchera la répétition d'erreurs (Lanfer *et al.*, 2003). Cela implique que de bonnes technologies de communication soient en place (Zbicz, 2001). Durant ces rencontres, il faudra assurer la présence d'interprètes et planifier les coûts liés à leur embauche (Harris *et al.*, 2001). Si un interprète n'est pas disponible, ou trop dispendieux, il faudra prioriser l'embauche d'employés multilingues ou, si possible, trouver une langue commune comprise par tous (Lange, 2009).

3.3.4 Planter un système de gestion

Après la collecte des informations sur tous les participants, des politiques et mécanismes de gestion qui reconnaissent les aspects biologiques et socioéconomiques peuvent être implantés. La participation et le contrôle du gouvernement peuvent être diffusés aux communautés locales dans les régions éloignées, où la majorité des efforts de conservation sont implantés (Duffy, 2006 p.103). Cette délégation du contrôle permet aux communautés de continuer leurs efforts de collaboration même quand les gouvernements ne coopèrent pas (Agrawal, 2000). Ce type d'effort ne peut pas se faire sans l'accord et la participation des communautés locales.

Ces communautés doivent pouvoir contribuer aux objectifs de gestion, ainsi qu'à l'implantation et au renforcement de ceux-ci (Agrawal, 2000). Ces objectifs devront prendre en considération les intérêts multiples des peuplements. Le but ultime sera d'établir une vision commune qui pourrait venir du haut (gouvernement, O.N.G., etc.), mais qui ne devra jamais être imposée de force (Zbicz, 2003). Une fois cette vision établie (un plan de gestion international incluant des objectifs et ententes avec lesquels toutes les parties prenantes sont en accord) des mécanismes spécifiques peuvent être adoptés (Hanks, 2003; Lange, 2009). Un de ces mécanismes est l'inclusion des communautés locales dans la collecte de données scientifiques, comme celles sur les interactions entre les plantes et les animaux (Agrawal, 2000). Leur participation dans ce type d'effort est logique pour les trois raisons suivantes : les populations locales sont généralement celles qui sont les plus proches de la nature sauvage, elles ont intérêt à gérer leurs ressources de manière durable pour assurer leur présence à long terme, et ils peuvent transmettre leurs connaissances de génération en génération. Cette stratégie permet donc de réduire les coûts de gestion si la collecte de données est faite par des gens déjà sur place (Agrawal, 2000). Elle assure aussi une vision, des bénéfices et une coopération à long terme (Agrawal, 2000; Lange, 2009). Sous cette même vision, la priorité devrait être l'amélioration des stratégies de subsistance des communautés locales (Wolmer, 2003).

Tableau 3.1 Tableau récapitulatif des défis et solutions de la gestion des aires protégées transfrontalières.

Catégories	Défis	Solutions
Politiques et légaux	<ul style="list-style-type: none"> • Absence, imprécision et difficulté d'exécution des lois transfrontalières¹ (à cause du sentiment de souveraineté) • Différentes lois et structures gouvernementales³ • Différents agendas⁴ • Différentes exigences⁷ • Différences d'autorité⁷ • Conflits historiques entre les peuples⁹ 	<p>Pour toutes aires protégées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence active du gouvernement⁸ • Chefs politiques doivent montrer l'exemple³ • Communication et collaboration à tous les niveaux (local, régional, national, international)^{3, 5, 11} • Un représentant pour mener le mouvement^{5, 13} • Les efforts doivent être importants pour les gestionnaires et le personnel du parc¹² • Un diagnostic scientifique de la situation écologique¹¹ • Désignation de zone démilitarisée⁸ • Pouvoir de régulation au système juridique (chasse et braconnage)⁸ <p>Spécifiques aux APTF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accords intergouvernementaux adaptés à la situation³ • Une vision commune⁵ • Une entente écrite⁵ • Harmonisation des pratiques de gestion et des différentes régulations⁵
Économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Les bénéfices ne sont pas répartis également^{2, 12} • Disparités économiques entre les pays^{3, 9} 	<ul style="list-style-type: none"> • Budget réservé aux activités transfrontalières⁵ • Stratégies qui mettent en évidence la valeur de la biodiversité⁶ • Faire des levées de fonds conjointement¹⁰
Sociaux et culturels	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de consultation/inclusion • Barrière linguistique • Barrière culturelle • Barrière physique et technologique en ce qui a trait à la communication³ 	<ul style="list-style-type: none"> • Évènements sociaux promouvant la compréhension sociale⁵ • Projets communs et communication externe commune⁵ • S'assurer que les avantages et l'importance de collaborer sont compris par tous⁵ • Inclure les communautés locales dans : <ul style="list-style-type: none"> ○ la gestion de leurs ressources² ○ la collecte de données scientifiques¹

¹Agrawal (2000), ²Duffy (2006), ³Harris *et al.* (2001), ⁴Johnston (2006), ⁵ Lange (2009), ⁶ Munthali (2007), ⁷Miller *et al.* (2001), ⁸Mittermeier *et al.* (2005), ⁹UICN (2010b), ¹⁰UICN (2011), ¹¹Uitto et Duda, ¹²Wittmayer et Busher (2010), ¹³Zbicz (2001)

Dans la réserve naturelle du Sungai Kayan en Indonésie et en Malaisie, les territoires sont répartis en terres communales partagées entre les communautés vivant sur ces îles du Pacifique. Pour assurer une gestion écosystémique de ces îles, les recommandations apportées par l'UICN et le Fonds Mondial pour la Nature (FMN) suggèrent qu'une île et les communautés qui s'y trouvent devraient être gérées indépendamment des frontières entre les communautés (UICN, 2010b). Ceci se fait tout en respectant l'intégrité de chacune de ces communautés.

Conclusions

Les humains ont créé des frontières pour diviser les peuples et protéger les ressources naturelles desquelles ils dépendent. Par contre, ces barrières politiques limitent la création et la mise en place de stratégies de conservation qui respectent la fluidité de la nature.

La gestion d'aires protégées transfrontalières est complexe et exige de prendre en considération les aspects politiques, légaux, économiques, sociaux et culturels des pays en question. L'interaction de tous ces aspects entraîne des défis que toute aire protégée doit affronter. Pour la plupart, ces défis sont communs autant aux aires protégées nationales qu'aux aires protégées transfrontalières. Cependant, la frontière politique ajoute un degré de difficulté et de complexité à ces mêmes problèmes. Des exemples de ceux-ci sont l'incompatibilité des systèmes légaux et gouvernementaux qui rend difficile la ratification d'une même politique, les disparités économiques qui empêchent la participation égale de tous les pays et les différences sociales et culturelles qui affectent les priorités de chacune des parties prenantes.

Certaines solutions à ces défis peuvent être adaptées de celles déjà en place dans les aires protégées nationales, dont la participation active du gouvernement et de toutes les parties prenantes. D'autres sont uniques aux APTF. Un réseau international de partage d'information permettrait aux gestionnaires d'apprendre des erreurs et des succès du passé, et d'adapter les leçons apprises à chaque situation unique. Des accords intergouvernementaux doivent être établis et adaptés à chaque situation. Des levées de fonds organisées conjointement peuvent aider les pays éprouvant des difficultés économiques. Finalement, l'organisation d'évènements sociaux, qui unissent les parties prenantes selon leurs intérêts communs, peut assurer un sentiment positif de collaboration.

En abordant ces solutions, il est important de se concentrer sur un problème à la fois. Il n'y a pas de modèle parfait de gestion d'aire protégée transfrontalière ni de liste préétablie à suivre.

Chaque cas est unique. Les gestionnaires doivent se fonder sur les erreurs et les succès du passé pour les adapter à leur situation. Tout en faisant cela, il faut s'assurer de la volonté de toutes les parties impliquées et faire en sorte que les méthodes qui seront utilisées pour y arriver soient claires pour tous. De plus, une très grande patience est essentielle pour passer au travers de la complexité et de la longue durée de la gestion transfrontalière. Lorsqu'elles sont bien gérées, ces aires protégées transfrontalières jouent un rôle important permettant d'assurer un paysage fonctionnel et cohérent à un niveau international. Plusieurs des stratégies abordées dans cet essai pourraient servir de guides pour étendre la gestion transfrontalière à toutes aires naturelles partagées entre pays. Ceci pourrait inclure les aires marines, dont l'Antarctique et les récifs coralliens. De plus, les problèmes environnementaux sont évidemment de nature internationale. Les dévastations environnementales engendrées par un pays ne s'arrêtent pas aux frontières artificielles. Autrement dit, un pays ne peut pas polluer une rivière sans contaminer le bassin-versant en aval et donc affecter ses voisins proches et lointains. Pour ces raisons, il est impératif que les solutions à ces enjeux se fassent de manière collaborative entre les pays, dans l'intérêt de protéger le patrimoine naturel et culturel.

La conservation des aires protégées entraîne plusieurs bénéfices autant aux humains qu'à tous ceux qui les habitent. Pour assurer la continuité de ces bienfaits, il faut reconnaître que les problèmes environnementaux sont majoritairement de nature transfrontalière; les solutions aux défis de sa gestion doivent donc l'être aussi.

Références

- Agrawal, A. (2000). Adaptive management in transboundary protected areas : The Bialowieza National Park and Biosphere Reserve as a case study. *Environmental Conservation*. 27, 326-333.
- Chester, C.C. (2006). *Conservation Across Borders: Biodiversity in an Interdependent World*. (Washington D.C.: Island Press).
- Commission de Coopération Internationale. (s.d.). Shared Water Resources. The North American Mosaic : An overview of key environmental issues. www.cec.org/Storage/32/2362_SOE_SharedWater_en.pdf (consulté le 8 février, 2013).
- Department of Environment & Heritage, (2005). Making economic valuation work for biodiversity conservation: Biodiversity valuation Australia. <http://www.environment.gov.au/biodiversity/publications/economic-valuation/pubs/economic-valuation.pdf> (consulté le 5 mars, 2013).
- Duffy, R. (2005). The politics of global environmental governance: the powers and limitations of transfrontier conservation areas in Central America. *Review of International Studies*. 31, 307-323.
- Duffy, R. (2006). The potential and pitfalls of global environmental governance: The politics of transfrontier conservation areas in Southern Africa. *Political Geography*. 25, 89-112
- Ferreira, S. (2004). Problems associated with tourism development in Southern Africa: The case of transfrontier conservation areas. *GeoJournal*. 60, 301-310
- Fersch, A. et Lang, A. (2006). Between the Alps and the Puszta: A Trans-boundary National Park Shared by Hungary and Austria. A. Terry, K. Ullrich et U Riecken. eds. *The Green Belt of Europe: From Vision to Reality*, Gland: IUCN, pp. 11-33.
- FMI (Fond Monétaire International). (2010). World Economic Outlook Database. <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2010/01/weodata/index.aspx> (consulté le 5 février, 2013)
- Global Transboundary Conservation Network (GTCN). (2011). Defining Transboundary Conservation <http://www.tbpa.net/> (consulté le 25 janvier, 2013).
- Guyot, S. (2006). Géopolitique des parcs (trans) frontaliers en Afrique Australe. *Varia* 234, 215-232.

- Hanks, J. (2003). Transfrontier Conservation Areas (TFCAs) in Southern Africa: Their Role in Conserving Biodiversity, Socioeconomic Development and Promoting a Culture of Peace. In *Transboundary Protected Areas*. U. M. Goodale, M. J. Stern, C. Margoluis, A. G. Lanfer, M. Fladeland eds. (New York: Food Products Press), pp. 127-148
- Harris, E., Huntley, C., Mangle, et W., Rana N. (2001). Transboundary collaboration in ecosystem management: Integrating lessons from experience. In partial fulfillment of Master's degree. University of Michigan, Michigan.
- Johnston, J. (2006). *Cross-Border Approaches to Protected Areas, Heritage Conservation, and Tourism: A Parks Canada Perspective*. (Ontario : Parks Research Forum of Ontario).
- Katerere, K., Hill, R., Moyo, S. (2001). A critique of transboundary natural resource management in Southern Africa. (South Africa: IUCN, World Conservation Union).
- Lanfer, A.G., Stern M. J., Margoluis C., et Goodale U.M. (2003). *A Synthesis of the March 2001 Conference on the Viability of Transboundary Protected Areas at the Yale School of Forestry and Environmental Studies*. (London : The Haworth Press).
- Lange, S. (2009). *Transboundary Cooperation in Protected Area's Management – Factors Influencing Success and Failure*. Master thesis, University of Klagenfurt, Klagenfurt, Austria.
- Miller, K., Chang, E., et Johnson, N. (2001). *Defining common ground for the Mesoamerican biological corridor*. World Resources Institute.
- Mittermeie., R.A., Kormos, C.F., C.G., Gil, P.R., et Sandwith, T., Besancon, C. (2005). *Transboundary Conservation : A New Vision for Protected Areas*. (Mexico City : CEMEX).
- Munthali, S.M. (2007). *Transfrontier conservation areas: Integrating biodiversity and poverty alleviation in Southern Africa*. *Natural Resources Forum*. 31, 51-60
- Najam, A., Papa, M. and Taiyab, N. (2006). *Global Environmental Governance. A Reform Agenda*. International Institute for Sustainable Development (IISD).
- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement). (2008). *The world's protected areas: status, values and prospects in the 21st century*. (California : University of California Press).
- Ramutsindela, M. (2004). *Transfrontier Parks: New Regimes and Old Practices. Parks and People in Postcolonial Societies: Experiences in Southern Africa* (Netherlands : Kluwer Academic Publishers), pp. 122-142.

- Sale, K. (1991). *Dwellers in the Land : The Bioregional Vision*. (San Francisco : Sierra Club Books).
- Sandwith, T. (2001). *Overcoming Barriers: Conservation and Development*. In *The Maloti-Drakensberg Mountains of Southern Africa*. In *Transboundary Protected Areas*. U. M. Goodale, M. J. Stern, C. Margoluis, A. G. Lanfer, M. Fladeland eds. (New York: Food Products Press), pp. 149-170
- Schroeder, R. A. (1999). *Geographies of environmental intervention in Africa*. *Progress in Human Geography*. 23, 359-378.
- IUCN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). (2010a). *50 years of working for protected areas: A brief history of IUCN World Commission on Protected Areas*. (Switzerland : IUCN).
- IUCN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). (2010b). *Transboundary protected areas for peace and cooperation*. IUCN and World Commission on Protected Areas, United Kingdom.
- IUCN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). (2011). *Crossing borders for nature: European examples of transboundary conservation*. IUCN, Switzerland and Serbia.
- Uitto, J. I., et Duda, A. M. (2002). *Management of transboundary water resources: lessons from international cooperation for conflict prevention*. *The Geographical Journal*. 168, 365-378.
- Varady, R. G., Scott, C. A., Wilder, M., Morehouse, B., Pineda Pablo, N., et Garfin, G. M. (2013). *Transboundary adaptive management to reduce climate- change vulnerability in the western U.S.–Mexico border region*. *Environmental Science and Policy*. 26, 102-112.
- Westing, A. H. (1998). *Establishment and management of transfrontier reserves for conflict prevention and confidence building*. *Environmental Conservation*. 25, 91-94
- Wittmayer, J. M., et Büscher B. (2010). *Conserving Conflict? Transfrontier Conservation, Development Discourses and Local Conflict Between South Africa and Lesotho*. *Human Ecology*. 38, 763-773.
- Wolmer, W. (2003). *Transboundary Conservation: the politics of ecological integrity in the Great Limpopo Transfrontier Park*. *Journal of Southern African Studies*. 29, 261-278.
- Zbicz, D.C. (2001). *Imposing Transboundary Conservation : Cooperation Between*

Internationally Adjoining Protected Areas. In *Transboundary Protected Areas*. U. M. Goodale, M. J. Stern, C. Margoluis, A. G. Lanfer, M. Fladeland eds. (New York: Food Products Press), pp. 21-38